



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FRANCE
NUMÉRIQUE
ENSEMBLE**

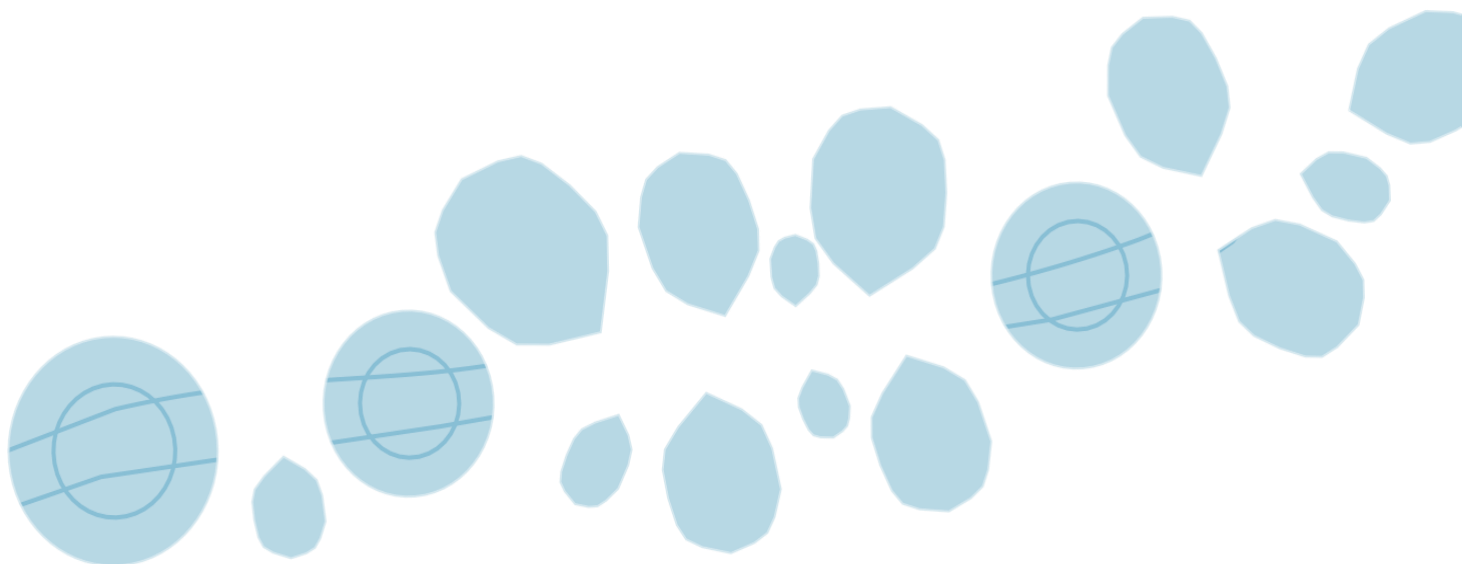


CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

FEUILLE DE ROUTE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE

FNE CORSICA

VOLET 1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Mentions légales

FOGLIU DI STRADA (DI) CORSICA NUMERICA INSEME

Date de publication : [avril 2025](#)

Directeur de publication : le préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse • Responsable d'édition : le Secrétariat Général pour les Affaires de Corse et la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse • Rédacteur et assistance à maîtrise d'ouvrage : FLEXIA SAS

Sous Licence Creative Commons BY NC ND (attribution / pas d'utilisation commerciale / pas de modification).



SOMMAIRE

1.1	INTRODUCTION	5
1.1.1	Objectifs du diagnostic	6
1.1.2	Méthodologie utilisée	6
1.2	ÉTAT DES LIEUX DE L'INCLUSION NUMERIQUE EN CORSE	6
1.2.1	inclusion numerique : ILLECTRONISME ET Indice de fragilité	6
1.2.2	inclusion NUMerique : POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN OEUVRE	7
1.2.3	inclusion numérique : LIEUX mobilisés	8
1.2.3.1	Répartition des lieux d'inclusion numérique	8
1.2.3.2	L'importance des labels pour orienter les usagers	9
1.2.3.3	Répartition des usagers accompagnés par des lieux labélisés	9
1.2.4	inclusion numérique : diversité des acteurs engagés	10
1.2.4.1	L'indispensable implication des collectivités locales	10
1.2.4.2	Le rôle du <i>Hub Corsica</i>	10
1.2.4.3	L'essor du réseau régional des Tiers-Lieu, <i>Dà Locu</i>	11
1.2.4.4	L'incontournable mobilisation des associations	11
1.2.4.5	Les prémices d'un mécénat d'entreprises territorialisé	12
1.3	RETEX DES ENTRETIENS ET ATELIERS MENES	12
1.3.1	Points de convergence et de divergence	12
1.3.1.1	Convergences : un pilotage par la donnée mais aussi par l'humain	12
1.3.1.2	Divergences : une méconnaissance de la cartographie des acteurs	13
1.3.2	Bonnes pratiques identifiées	13
1.3.2.1	Outils des parcours d'inclusion numérique	13
1.3.2.2	Renforcer les dynamiques de proximité	14
1.3.2.3	Professionaliser l'écosystème de médiation	14
1.3.3	Freins à l'accès au numérique ET BESOINS EXPRIMES	15
1.3.3.1	Un consensus de tous les acteurs quant aux carences du territoire	15
	<u>Accès au matériel et au financement</u>	15
	<u>Compétences et accompagnement insuffisants</u>	15
	<u>Infrastructures et maillage territorial</u>	15
	<u>Facteurs sociaux et culturels</u>	15
1.3.3.2	Des besoins hétérogènes selon les publics en difficulté	16
1.3.4	Synthèse des entretiens et ateliers	17
1.4	PISTES D'ACTION	18
1.4.1	structurer une gouvernance lisible	19

1.4.2 Renforcer l'armature territoriale de la médiation	19
1.4.3 OUTILLER LES PARCOURS VERS L'AUTONOMIE NUMERIQUE	19
1.4.4 Accompagner l'émergence d'une filière de l'équipement solidaire	19
1.4.5 Favoriser une culture partagée de l'inclusion numérique	19
1.5 CONCLUSION	20

1.1 INTRODUCTION

Face à l'ampleur des inégalités numériques en France — près de 13 millions de personnes rencontrent des difficultés avec les usages numériques de base — l'État a engagé, depuis 2018, une politique publique structurée visant à faire du numérique une opportunité pour toutes et tous.

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre.

Piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), le programme **France Numérique Ensemble (FNE)** vise à renforcer l'inclusion numérique via la rédaction de feuilles de route territoriales qui déclinent les engagements nationaux.

En Corse, cette démarche est portée conjointement par la **Préfecture de Corse** et la **Collectivité de Corse**, qui assurent la gouvernance du projet en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette collaboration garantit une approche cohérente et adaptée aux spécificités locales, avec un ancrage institutionnel fort et un pilotage stratégique.

Ce partenariat doit en outre permettre d'articuler les initiatives publiques et privées, en mobilisant les ressources nécessaires pour répondre efficacement aux défis de l'inclusion numérique en Corse.

L'élaboration de la [feuille de route France Numérique Ensemble — FNE Corsica](#) s'appuie sur les travaux de Smart Isula qui, dès juin 2022, proposait une stratégie en matière de numérique inclusif, déclinée dans le livret n°5 « une île inclusive et capacitante » de son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).



Source : <https://ambizionedigitale.isula.corsica/le-sdtan-de-corse/>



Source : <https://www.societenumerique.gouv.fr/nos-missions/france-numerique-ensemble>

1.1.1 OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

L'inclusion numérique est un enjeu majeur pour la Corse, territoire aux spécificités géographiques et socio-économiques marquées. Ce diagnostic territorial vise à dresser un état des lieux précis de la situation actuelle afin d'identifier les besoins des populations et les opportunités d'amélioration. Il est essentiel à la construction d'une feuille de route opérationnelle, alignée avec les dynamiques existantes et les stratégies déjà engagées par les acteurs locaux.

Ce document a pour objectif de :

- Cartographier l'offre actuelle et les acteurs engagés dans le domaine ;
- Comprendre les freins et les leviers de l'inclusion numérique en Corse ;
- Analyser les besoins des différentes catégories de population ;
- Rassembler les retours des parties prenantes clés ;
- Définir des axes stratégiques pour une action coordonnée et efficace.

1.1.2 METHODOLOGIE UTILISEE

Ce diagnostic s'inscrit dans une **dynamique collaborative** visant à formuler des recommandations en phase avec les réalités locales, et repose sur une **approche participative et multi-acteurs**. Il s'appuie sur **l'analyse** d'études existantes, de rapports institutionnels, et de données qualitatives et quantitatives recueillies lors des **enquêtes, entretiens et ateliers menés** entre mars 2024 et mai 2025, avec les organismes publics, associatifs et privés qui composent l'écosystème insulaire.

Ce diagnostic sert ainsi de socle à la rédaction de la feuille de route. Son objectif est de structurer les actions à mener pour favoriser l'émancipation des Corses par le numérique en leur donnant accès à un réseau d'environnements capacitants répartis sur l'ensemble du territoire.

1.2 ÉTAT DES LIEUX DE L'INCLUSION NUMERIQUE EN CORSE

L'inclusion numérique est devenue un enjeu essentiel pour l'accès aux droits, la participation citoyenne, l'autonomie et l'émancipation des individus. En Corse, comme ailleurs, la transition numérique transforme profondément la relation des citoyens aux services publics, à l'emploi, à la formation et aux démarches administratives. Cependant, cette transition ne bénéficie pas à tous de manière équitable.

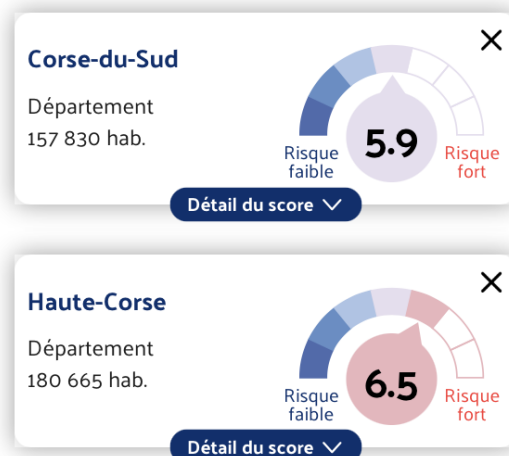
L'éloignement des services publics constitue un défi majeur pour la Haute-Corse comme pour la Corse-du-Sud. L'insularité et le relief montagneux rendent l'accès physique aux infrastructures administratives et aux services publics plus complexe, amplifiant ainsi les inégalités territoriales. Face à cette réalité, le développement de services numériques apparaît comme un levier essentiel pour garantir une accessibilité équitable aux citoyens, notamment ceux résidant en zones rurales ou isolées.

1.2.1 INCLUSION NUMERIQUE : ILLECTRONISME ET INDICE DE FRAGILITE

Selon une étude de l'Insee publiée en avril 2023, environ 75 000 personnes âgées de 15 ans ou plus en Corse étaient considérées en situation d'illectronisme en 2019, soit 26,3 % de cette tranche d'âge — un taux parmi les plus élevés de France métropolitaine. Ce chiffre met en lumière une vulnérabilité accrue des publics âgés et peu diplômés : près de 70 % des plus de 70 ans seraient concernés, contre seulement 8 % des 15-44 ans.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7454782>

L'indice de fragilité numérique (IFN) identifie les territoires où les populations sont potentiellement confrontées à des difficultés d'accès, d'équipement ou d'usage du numérique. Le score de ~6 sur 10 pour la Corse traduit une situation jugée préoccupante, appelant la mise en œuvre d'actions ciblées pour renforcer l'inclusion numérique.



Source : <https://www.fragilite-numerique.fr>

Remarque : Ces chiffres sont toutefois à manier avec prudence car ils reposent sur des modèles nationaux parfois éloignés des réalités locales.

1.2.2 INCLUSION NUMERIQUE : POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN OEUVRE

L'État et la Collectivité de Corse agissent concurremment dans le domaine du numérique, aussi bien quant au développement des infrastructures (réseau mobile, déploiement de la fibre optique) qu'à la mise œuvre de politiques d'inclusion.

En Corse, l'État intervient notamment à travers la mise en place de Points d'Accueil Numérique (PAN), dans les préfectures et sous-préfectures de Corse. Ces espaces fournissent aux citoyens des outils numériques (ordinateurs, scanners) et un accompagnement individuel par des médiateurs numériques afin de faciliter l'accès aux téléprocédures administratives en ligne.

Par ailleurs, l'État finance et coordonne le déploiement de **conseillers numériques** sur l'ensemble du territoire insulaire, en lien avec les collectivités et les structures d'accueil. Ces professionnels, formés et missionnés, accompagnent les citoyens dans leurs usages quotidiens et contribuent à structurer une offre de médiation numérique de proximité. Il appuie également les collectivités et les structures associatives via des dispositifs comme **Aidants Connect**, qui sécurise l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives.

Dans ce cadre, **l'État a financé les deux postes de conseillers numériques coordinateurs** depuis décembre 2023. Ils ont pour mission de renforcer l'animation territoriale et la coordination des actions d'inclusion numérique à l'échelle insulaire, en lien avec Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique (ou DTAN) de la Collectivité de Corse, à laquelle ils sont rattachés.

En effet, la Collectivité de Corse est pleinement et efficacement engagée depuis plus de vingt ans dans le domaine de l'inclusion numérique, avec des initiatives structurantes et innovantes qui participent activement à l'émergence d'un territoire numérique inclusif et équilibré. Son action est caractérisée par une intervention pluridimensionnelle comprenant notamment :

- Le financement des Espaces Publics Numériques (EPN) ;
- La réalisation du baromètre Corse numérique (<https://ambizionedigitale.isula.corsica/barometre-du-numerique/>) ;

- L'animation des acteurs de la médiation numérique via un poste dédié au sein de la DTAN de Coordinatrice territoriale de la médiation numérique, en complément des conseillers numériques coordinateurs ;
- La mobilisation vers l'inclusion numérique d'importants crédits européens au travers des différents programmes FEDER-FSE 2021-2027.

La stratégie « Smart Isula » présente dans son livret n°5 intitulé « une île inclusive et capacitante », des objectifs précis :

- Renforcer le maillage territorial et soutenir l'émergence du Hub Corsica ;
- Lutter activement contre la précarité numérique et l'illectronisme ;
- Stimuler une culture du bien commun numérique et de participation citoyenne ;
- Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir des citoyens grâce à une utilisation adaptée et sécurisée des outils numériques ;
- Favoriser la prise de conscience des élus locaux et des décideurs quant aux enjeux d'inclusion numérique.

Ces objectifs résonnent avec ceux de la démarche France Numérique Ensemble, qui leur donnera une nouvelle impulsion et une réelle appropriation, notamment au sein des divers lieux d'inclusion qui maillent le territoire corse.

1.2.3 INCLUSION NUMERIQUE : LIEUX MOBILISES

1.2.3.1 Répartition des lieux d'inclusion numérique

La Corse dispose de 94 lieux engagés pour l'inclusion numérique au sens de la typologie nationale - répertoriés par le programme société numérique.

La diversité des lieux mobilisés témoigne de l'implications de toutes les strates de la société insulaire pour rendre les outils numériques accessibles au plus grand nombre. Elle illustre aussi une volonté partagée de faire de la corse une île innovante qui favorise l'émancipation de tous ses citoyens.

	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE
LIEUX D'INCLUSIONS	33	61	94
DONT CONSEILLERS NUMERIQUES	8	23	31
DONT FRANCE SERVICES	7	17	24

D'autres lieux, non répertoriés dans la typologie nationale, peuvent également jouer un rôle accru dans le parcours d'inclusion. Il s'agit principalement des tiers-lieux et points d'accueil des missions locales, mais aussi des bibliothèques et médiathèques.

	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE
TIERS-LIEUX	8	23	31
POINTS D'ACCUEIL MISSIONS LOCALES	17	26	43
BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	28	14	42

Source : <https://fiches.incubateur.anct.gouv.fr/fiches/numerique/région/04> et <https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/cartographie/regions>

1.2.3.2 L'importance des labels pour orienter les usagers

Les labels jouent un rôle essentiel dans la structuration, la qualité et la communication des services offerts aux usagers.



La présence de ces labels contribue à renforcer la confiance et à assurer une homogénéité dans la qualité des services proposés sur l'ensemble du territoire corse :

- Les conseillers numériques fournissent un accompagnement personnalisé pour développer les compétences numériques des citoyens en vue d'une certaine autonomie ;
- Les structures labellisées France Services offrent une gamme élargie de services publics, facilitant l'accès aux démarches administratives en ligne ;
- Les Aidants Connect sont des personnes habilitées pour réaliser les démarches à la place des usagers (ces derniers peuvent être des conseillers numériques ou des agents France Services).

1.2.3.3 Répartition des usagers accompagnés par des lieux labélisés

La Corse se distingue par un **engagement significatif en matière d'accompagnement numérique**, avec un total au 6 juin 2025 de **276 000 accompagnements réalisés par les structures France Services** depuis 2020 (124 357 en Haute-Corse pour 60 791 usagers accompagnés et de 151 643 en Corse-du-Sud pour 67 703 usagers accompagnés).

Toujours depuis 2020, 7 366 usagers ont été accompagnés en Haute-Corse par des conseillers numériques et 4 485 pour la Corse-du-Sud.

Source : <https://pilotage.conseiller-numerique.gouv.fr/login>

L'inclusion numérique en Corse s'adresse à une diversité de publics, chacun confronté à des difficultés spécifiques face au numérique.

TRANCHE D'ÂGE DES ACCOMPAGNES	HAUTE-CORSE	CORSE-DU-SUD
60 ANS ET PLUS	35%	39%
35-60 ANS	36%	31%
18-35 ANS	12%	12%
12-18 ANS	8,4%	4,1%
MOINS DE 12 ANS	8,8%	15%
STATUT DES ACCOMPAGNES	HAUTE-CORSE	CORSE-DU-SUD
NON RENSEIGNE	10%	4,7%
RETRAITE	34%	37%
EN EMPLOI	21%	28%
SANS EMPLOI	18%	11%
SCOLARISE(E)	17%	19%

Source : <https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/donnees/departements/2A> & <https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/donnees/departements/2B>

Les personnes âgées constituent une part importante des bénéficiaires, souvent éloignées des outils numériques et nécessitant un accompagnement pour l'utilisation des services en ligne, notamment

administratifs et bancaires. De même, **les personnes en situation de précarité**, en raison d'un manque d'équipement ou de compétences, rencontrent des obstacles pour accéder aux démarches essentielles, comme la recherche d'emploi ou l'accès aux droits sociaux.

Les **demandeurs d'emploi** et les **travailleurs précaires** bénéficient également d'un soutien pour renforcer leurs compétences numériques, devenues indispensables sur le marché du travail. Les **jeunes en situation de décrochage scolaire** sont aussi concernés par ces dispositifs, avec des formations adaptées pour leur permettre de mieux maîtriser les outils numériques et favoriser leur insertion professionnelle.

Pour les **habitants des zones rurales** et les **personnes en situation de handicap** les données relatives au nombre de personnes accompagnées en matière d'inclusion numérique ne sont pas disponibles. Cela souligne la nécessité de collecter des données plus précises pour ces populations afin de mieux adapter les actions de médiation numérique. Enfin, les **petits entrepreneurs et artisans**, notamment en milieu rural, bénéficient d'ateliers pour développer leur présence en ligne et utiliser les outils digitaux pour gérer leur activité.

1.2.4 INCLUSION NUMERIQUE : DIVERSITE DES ACTEURS ENGAGES

L'Etat et la Collectivité de Corse agissent de concert avec les collectivités locales, les opérateurs publics comme privés et les associations. Cette diversité de parties prenantes constitue le cœur d'un écosystème dynamique et proactif dans lequel chacun peut tour à tour accompagner ou être accompagné dans le déploiement de ses actions.

1.2.4.1 L'indispensable implication des collectivités locales

Les collectivités locales (EPCI et communes) étant au plus proches de leurs administrés, elles constituent le « dernier kilomètre » des politiques publiques et sont à même de proposer les services qui leur sont le plus adaptés. Espaces d'accueil, ateliers ou accompagnement numériques, organisation de la solidarité intergénérationnelles, soutien direct aux initiatives locales... sont autant de démarches qui œuvrent, au-delà de l'accompagnement technologique, à renforcer le lien humain et social que peut distendre l'éloignement numérique.

Le projet « Digital Factory in Paesi » (2022-2024), initié et porté par la Collectivité de Corse, illustre parfaitement cette dynamique d'engagement territorial, en proposant des actions itinérantes de médiation numérique dans les zones rurales, avec des ateliers pratiques, des rencontres pédagogiques sur les risques numériques et un accompagnement personnalisé (<https://ambizionedigitale.isula.corsica/digital-factory-in-paes-le-bilan/>).

Le succès de ce projet a clairement dépendu du niveau d'appropriation des collectivités. Certaines se sont fortement mobilisées, facilitant notamment l'accessibilité via des dispositifs de transport dédiés, ce qui a permis une participation significative du public. D'autres au contraire ont rencontré des difficultés ou des lenteurs administratives freinant le déploiement optimal des actions.

Ainsi, l'implication renforcée des collectivités locales demeure un levier essentiel pour le succès durable des initiatives d'inclusion numérique.

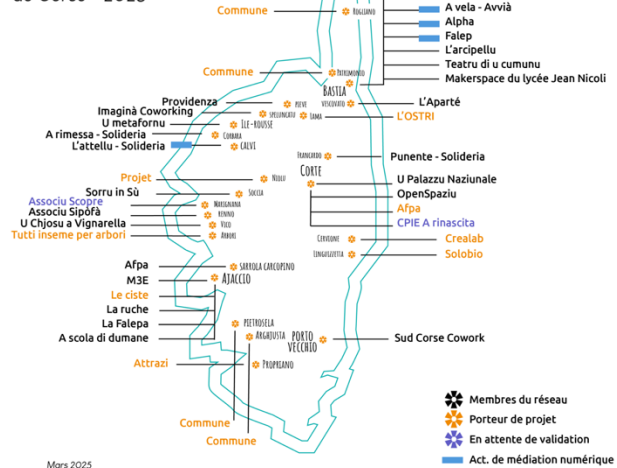
1.2.4.2 Le rôle du Hub Corsica

Les hubs régionaux, créés avec l'appui financier de l'ANCT et de la Banque des Territoires, ont pour mission de jouer un rôle de pivot au sein de l'écosystème numérique territorial. Via l'animation et la formation continue des acteurs locaux de la médiation numérique ils doivent accompagner et assurer le soutien opérationnel des projets territoriaux d'inclusion numérique.

Le Hub s'associe régulièrement avec d'autres entités du territoire pour proposer des actions de sensibilisation et de formation. C'est par exemple le cas dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI), qui, grâce à la formation à la méthode DUPLEIX, contribue à la professionnalisation d'intervenants au plus près de publics fragilisés pour repérer et lutter contre l'illectronisme au quotidien.

Soutenu par l'État à travers le programme « **Nouveaux lieux, nouveaux liens** » piloté par l'ANCT, et partenaire privilégié de la Collectivité de Corse, le réseau des tiers-lieux Dà Locu œuvre à la consolidation de l'écosystème régional et à l'animation des réseaux territoriaux.

Cartographie Dà Locu
Réseau régional des tiers-lieux
de Corse - 2025



Les associations jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des populations dans l'inclusion numérique. Elles interviennent souvent auprès des publics qui en sont les plus éloignés, tels les personnes âgées, les demandeurs d'emploi, ou encore les personnes en situation de précarité.

Les associations du territoire sont fortement identifiées à la fois des autres acteurs de l'inclusion mais aussi du grand public. Leurs missions sont rarement cantonnées au numérique, qui agit généralement comme le catalyseur d'une émancipation plus générale des citoyens. Dans la lignée des collectivités locales, elles sont à même de proposer des dispositifs pertinents et adaptés, comme des permanences pour aider aux démarches administratives en ligne, des actions de sensibilisation aux risques liés au numérique, ou encore des ateliers sur des thématiques d'actualité (cybersécurité, harcèlement en ligne, éthique de l'intelligence artificielle...)

11-

1.2.4.5 Les prémices d'un mécénat d'entreprises territorialisé

Le mécénat des opérateurs privés est encore trop peu développé sur le territoire, même s'il tend à devenir une source de financements non négligeable pour le milieu associatif. Il concerne généralement des opérations ponctuelles et thématiques, plutôt que des financements de long cours.

La plupart de ces opérateurs sont des entreprises nationales fortement implantées sur le territoire, principalement dans la filière des télécoms, mais aussi dans celles des transports ou de l'énergie.

1.3 RETEX DES ENTRETIENS ET ATELIERS MENES

Quatorze entretiens ont été menés entre le 19 et le 27 mars 2025 avec des acteurs clés de l'écosystème de l'inclusion numérique, afin de recueillir leurs impressions et observations vis-à-vis des politiques en faveur de l'inclusion numérique, et plus généralement de l'organisation de cet écosystème :

ENTRETIENS INDIVIDUELS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALISATION
BARBARA BASTELICA	COLLECTIVITE DE CORSE	CONSEILLERE NUMERIQUE COORDINATRICE HAUTE-CORSE	CORSE 2B
ESTELLE TROFFA	COLLECTIVITE DE CORSE	CONSEILLERE NUMERIQUE COORDINATRICE CORSE-DU-SUD	CORSE 2A
PIERA-MARIA LUCIANI	COLLECTIVITE DE CORSE	COORDINATRICE TERRITORIALE MEDIATION NUMERIQUE	CORSE (2A ET 2B)
ESTELLE PATAT	ANCT	CHEFFE DE PROJET PROGRAMME SOCIETE NUMERIQUE	PARIS
BERNARD CESARI	HUB CORSICA	DELEGUE GENERAL – PORTEUR D'UN PROJET INTERREG MARITIMO	CORSE (2A ET 2B)
KARINE TIREL	ANLCI	CHARGEES DE MISSION COORDINATRICE	CORSE (2A ET 2B)
JAMILA HASSNAOUI	CC CENTRE CORSE (4C)	CONSEILLERE NUMERIQUE	CORSE 2B
FRANÇOIS-XAVIER COSTA	UDAF DE CORSE DU SUD	CONSEILLER NUMERIQUE - CHEF DE PROJET TNE	CORSE 2A
SOPHIE HARDOUIN	BANQUE DES TERRITOIRES	DIRECTRICE REGIONALE	CORSE (2A ET 2B)
ELODIE POIGNET	EMAH CORSICA	CHARGEES DE PRODUCTION	CORSE 2B
ALEXIA CHIAVERINI	EMAH CORSICA	CHEFFE DE PROJETS ET RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION	CORSE 2A
DANIELLE MATTEI	HUB CORSICA	PRESIDENTE	CORSE (2A ET 2B)
MORGANE PASQUALI	DA LOCU	COORDINATRICE DU RESEAU REGIONAL DES TIERS-LIEUX DE CORSE	CORSE (2A ET 2B)
ENTRETIEN COLLECTIF	PREFECTURE DE CORSE	FONCTION	LOCALISATION
CHLOE FOURNIER	SOUS-PREFECTURE DE SARTENE	SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE	CORSE 2A
MARION DREVET- LEONARDI	PREFECTURE DE CORSE / SGAC	CHARGEES DE MISSION NUMERIQUE	CORSE (2A ET 2B)
CLAIRE GIACOBBI	PREFECTURE DE HAUTE-CORSE	CHEF DE LA MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	CORSE 2B

Des ateliers participatifs ont ensuite été organisés en avril et mai 2025, rassemblant une vingtaine de structures publiques, privées et associatives, institutionnelles comme de terrain. S'est ainsi dressé un panorama circonstancié, riche et nuancé du paysage de l'inclusion numérique insulaire.

1.3.1 POINTS DE CONVERGENCE ET DE DIVERGENCE

Un large socle de convergences émane des acteurs interrogés, mais aussi quelques divergences importantes, notamment quant aux modalités d'action et responsabilités.

1.3.1.1 Convergences : un pilotage par la donnée mais aussi par l'humain

Tous les acteurs insistent sur la nécessité d'**ancrer les actions dans les territoires**. La micro-territorialisation de la politique publique de l'inclusion numérique est vue comme un levier essentiel pour toucher les publics dans leur quotidien.

La reconnaissance du **métier de médiateur numérique** comme métier à part entière fait l'unanimité, tout comme l'enjeu de la pérennisation des postes de conseiller numériques qui préoccupe structures publiques ou privées.

Par ailleurs, si le **lien humain est au cœur de toute démarche d'inclusion** (patience, confiance, proximité) et un pilier de la réussite des accompagnements, le **pilotage par la donnée** (quantitative et qualitative) est considéré comme une clé stratégique pour objectiver les besoins, évaluer les effets et mieux répartir les moyens.

1.3.1.2 Divergences : une méconnaissance de la cartographie des acteurs

Les divergences s'expriment sur plusieurs points sensibles, notamment les **modalités de formation des conseillers numériques** : si le principe est partagé, les contenus sont jugés inadaptés ou trop déconnectés des réalités locales. Une attente émerge pour des formations plus professionnalisantes et contextualisées.

La **connaissance des dispositifs** lancés en Corse varie fortement d'un acteur à l'autre, ce qui crée des décalages d'interprétation et d'appropriation. Plusieurs acteurs soulignent le besoin d'une lisibilité accrue des dispositifs portés par l'État, la Collectivité ou les réseaux locaux, et militent pour un cadre de gouvernance plus cohérent et mieux articulé.

Le **positionnement du Hub Corsica dans l'écosystème territorial de l'inclusion numérique suscite des perceptions contrastées**. Sa participation au projet européen « *Interreg Maritimo* », en faveur du reconditionnement informatique (cf. infra), constitue une contribution intéressante pour le territoire. Toutefois, cette initiative reste peu connue de nombreux acteurs interviewés qui s'interrogent sur la consistance du projet et son périmètre financier. Ce déficit de visibilité renforce les questionnements sur la lisibilité globale de l'action du Hub Corsica à l'échelle territoriale.

Ces écarts, entre points de convergence et zones de tension, n'entament pas la dynamique engagée autour de l'inclusion numérique en Corse. Ils révèlent cependant la nécessité d'un cadre de gouvernance plus lisible, structurant et partagé, capable de renforcer la cohérence des initiatives et de favoriser une montée en puissance collective à l'échelle du territoire.

1.3.2 BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

Les entretiens ont permis de faire émerger plusieurs initiatives et expérimentations considérées comme inspirantes par les acteurs du territoire. Elles illustrent des réponses concrètes et complémentaires aux enjeux de l'inclusion numérique en Corse, et peuvent être regroupées autour de trois grandes dynamiques.

1.3.2.1 Outiller les parcours d'inclusion numérique

Certaines initiatives se distinguent par leur capacité à structurer des démarches pédagogiques solides, en lien avec les besoins fondamentaux des publics accompagnés.

C'est le cas de la démarche **DUPLEX**, portée par l'ANLCI en collaboration avec Dà Locu et le hub Corsica, qui articule compétences de base (lecture, écriture, numératie) et compétences numériques essentielles. Elle s'adresse en priorité aux publics en situation de double empêchement (illettrisme et illettrisme), et mobilise des outils tels le diagnostic EVA ou les badges de formateurs.

Dans le champ éducatif, le programme **Territoire Numérique Éducatif (TNE)**, déployé par l'académie de Corse en lien avec les services de l'Éducation nationale et la Collectivité de Corse, vise à mieux structurer l'éducation au numérique dans les établissements scolaires tout en associant les familles dans une logique de coéducation.

Sont également soulignés **le rôle fondamental des initiatives portées par les associations de l'inclusion**, qui proposent des actions indispensables à la cohésion du territoire insulaire.

1.3.2.2 Renforcer les dynamiques de proximité

Plusieurs projets ont su structurer des réponses territorialisées, ancrées dans la réalité des bassins de vie et adaptées aux spécificités locales.

Le projet **Riusu & LinkPi**, coordonné par le Hub Corsica, vise à structurer une filière régionale solidaire de reconditionnement informatique et lowtech à but social. Soutenu par l'ADEME et inscrit dans le cadre du projet européen **Marittimo "Valor"**, ce réseau associe des structures d'insertion, des fablabs, des collectivités et des acteurs de l'inclusion numérique pour offrir une seconde vie aux équipements informatiques et répondre aux besoins des publics sans matériel.

Autre exemple : l'opération **Digital Factory in Paesi**, initiée par la Collectivité de Corse, réalisée par émaho Corse et financée par Corsica Fibra. Ce dispositif mobile a sillonné le territoire de décembre 2022 à juin 2024, et permis d'organiser 17 journées sur tout le territoire

L'Ile Rousse	03.12.2022	Petreto-Bicchisano	28.10.2023
Borgo	21.01.2023	Lumio	18.11.2023
Sotta	04.02.2023	Sante Lucie de Tallano	09.12.2023
Grossetto Prugna	18.03.2023	Aleria	27.01.2024
Calacuccia	15.04.2023	Patrimonio	17.02.2024
Santa Lucia di Moriani	20.05.2023	Chisonaccia	13.04.2024
Venaco	17.06.2023	Vico	27.04.2024
I Fulelli	23.09.2023	Tavera	01.06.2024
		Luri	22.06.2024

Durant chaque journée, ont été proposées gratuitement des ateliers d'information, de découverte et d'initiation pour les enfants et parents (ex : initiation à la programmation de robots, atelier fake news), des conférences à destination des parents et encadrants (ex : les règles à appliquer pour un usage sécurisé d'internet) et des stands d'information proposant des accompagnements spécifiques; le tout visant à embrasser tous les publics tout en assurant des parcours individualisés.

D'autres initiatives à destination du grand public émergent également, comme les événements **Bastia Ville Digitale** ou les **Quartiers Numériques de la ville d'Ajaccio** proposant des ateliers ludiques et créatifs, et des conférences interactives sur les nouveaux enjeux du digital.

1.3.2.3 Professionnaliser l'écosystème de médiation

La professionnalisation de l'écosystème de la médiation numérique est ressortie comme un enjeu transversal de la part de tous les acteurs. Elle ne se limite pas à la formation ou à l'outillage des conseillers, mais concerne aussi les modalités de travail, la structuration des équipes et la coopération interprofessionnelle.

Plusieurs structures ont mis en place des démarches concrètes pour **renforcer leurs liens avec les services sociaux**, comme les CCAS, les UDAF ou les travailleurs sociaux de proximité. Cette articulation permet de mieux repérer les publics invisibles, d'orienter efficacement les bénéficiaires vers les bons relais, et de coordonner les accompagnements de manière fluide. Comme le souligne une responsable associative : « *On ne peut plus travailler chacun de son côté. Aujourd'hui, nos conseillers numériques sont souvent sollicités par les assistantes sociales du secteur.* »

Certains opérateurs ont franchi un cap en **choisissant de stabiliser leurs équipes**, en recrutant leurs conseillers numériques sur des postes durables, parfois en CDI. Cela a permis une meilleure intégration des professionnels, une montée en compétence progressive, et une confiance accrue des usagers. L'un d'eux témoigne : « *Quand on est là depuis plus d'un an, les gens nous reconnaissent, ils reviennent, ils parlent... On passe du dépannage à l'accompagnement.* »

Cette dynamique de professionnalisation, encore inégale selon les territoires, constitue un levier essentiel pour la qualité de service, la fidélisation des professionnels, et la consolidation de l'inclusion numérique comme politique publique durable.

Ces exemples, sélectionnés pour leur pertinence, leur ancrage local et leur potentiel de réplication, pourront nourrir les actions à inscrire dans la feuille de route France Numérique Ensemble.

1.3.3 FREINS A L'ACCES AU NUMERIQUE ET BESOINS EXPRIMES

1.3.3.1 Un consensus de tous les acteurs quant aux carences du territoire

Il ressort des ateliers et entretiens que si des divergences apparaissent quant à leur vision de démarches engagées, tous les avis (ou presque) convergent en ce qui concernent les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'inclusion numérique :

Accès au matériel et au financement

- Coût élevé des équipements numériques (ordinateurs, smartphones) et des abonnements internet, freinant leur adoption par les publics précaires ;
- Manque de financements pour doter les structures de médiation numérique en matériel et en ressources humaines ;
- Besoin de dispositifs d'aide pour l'acquisition de matériel reconditionné à tarif solidaire.

Compétences et accompagnement insuffisants

- Persistance de l'illectronisme, notamment chez les seniors et les habitants des zones rurales ;
- Offre de formations parfois inadaptée aux besoins spécifiques des différents publics ;
- Déficit de conseillers et médiateurs numériques pour assurer un accompagnement de proximité.

Infrastructures et maillage territorial

- Présence de zones blanches limitant l'accès à internet, entravant l'usage des services en ligne ;
- Insuffisance de lieux de médiation dans certaines communes, notamment en milieu rural ;
- Faible coordination entre les différents acteurs de l'inclusion numérique, compliquant la mise en œuvre d'une stratégie cohérente.

Facteurs sociaux et culturels

- Réticences liées à la confiance dans le numérique et craintes vis-à-vis de la cybersécurité ;
- Manque de sensibilisation aux opportunités et risques du numérique, notamment chez les parents et les jeunes ;
- Difficulté à identifier et mobiliser les publics les plus éloignés du numérique, notamment dans les territoires ruraux.

Une réponse coordonnée et adaptée à ces enjeux est essentielle pour favoriser une inclusion numérique durable et accessible à tous.

1.3.3.2 Des besoins hétérogènes selon les publics en difficulté

L'accompagnement aux démarches administratives reste fondamental, en particulier pour les personnes âgées, les publics en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, les personnes peu francophones ou en situation de handicap. Parallèlement, les enjeux de parentalité numérique sont massivement remontés : les parents expriment le besoin d'être soutenus dans la gestion du temps d'écran, la compréhension des usages numériques, les risques liés aux réseaux sociaux ou encore la cybersécurité familiale.

Bien que largement connectés, les jeunes eux-mêmes présentent des lacunes fonctionnelles : faible maîtrise des outils bureautiques, méconnaissance des démarches en ligne, difficulté à faire un usage critique de l'information. Ces éléments appellent à une stratégie différenciée selon les publics, combinant accès aux droits et parcours vers l'autonomie numérique.

L'évolution des besoins se manifeste aussi par de nouvelles inquiétudes, notamment liées à l'intelligence artificielle. Pour certains publics, l'IA est perçue comme anxiogène. Cette fracture cognitive appelle à une montée en compétence des aidants numériques sur ces sujets.

À cela s'ajoute une attente forte de proximité territoriale : le besoin d'aller vers les publics dans les micro-territoires, avec des dispositifs mobiles ou décentralisés. Enfin, les travailleurs indépendants, les conjoints d'artisans ou les salariés de TPE rencontrent également de nombreuses difficultés, en particulier lorsqu'ils sont peu familiarisés avec l'environnement numérique professionnel.

La meilleure classification des publics en fonction de leurs difficultés identifiées demeure, à l'instar d'autres enjeux identifiés sur le territoire, une classification générationnelle. Plusieurs catégories émergent ainsi, chacune nécessitant des approches spécifiques et différenciées :

POPULATION			
CATEGORIE	NOMBRE	PART(%)	PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES
SENIORS (60 ANS ET +)	106 479*	30,6 %	■ DIFFICULTE D'ACCES AUX OUTILS NUMERIQUES ET MANQUE DE FORMATION ADAPTEE. ■ BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES DEMATERIALISEES. ■ SENSIBILISATION AUX RISQUES NUMERIQUES (FRAUDES, CYBERSECURITE).
ADULTES (30-59 ANS)	137 570*	33,6 %	■ BESOIN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES NUMERIQUES POUR LE MARCHE DU TRAVAIL, SENSIBILISATION A LA CYBERSECURITE
JEUNES ADULTES ET ADOLESCENTS (15-29 ANS)	50 828*	14,6 %	■ ACCES AUX OUTILS ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES, DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LES METIERS DU NUMERIQUE ■ BESOIN D'EDUCATION AU NUMERIQUE DES LE PLUS JEUNE AGE, ACCES AUX INFRASTRUCTURES, SENSIBILISATION AUX USAGES RESPONSABLES
ENFANTS (- 14 ANS)	53 080*	15,3 %	■ ACCES LIMITE AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION A LA PARENTALITE NUMERIQUE
DEMANDEURS D'EMPLOI (A, B, C)	17 670**	15,3%	■ FORMATION ET MONTEE EN COMPETENCES SUR LES OUTILS NUMERIQUES PROFESSIONNELS. ■ ACCES AUX PLATEFORMES D'EMPLOI EN LIGNE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LEUR UTILISATION. ■ BESOIN DE CERTIFICATIONS POUR RENFORCER L'EMPLOYABILITE.
PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP	32 785	NC	■ ACCESSIBILITE DES INFRASTRUCTURES ET OUTILS NUMERIQUES. ■ FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES. ■ DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ADAPTEES (EX. LOGICIELS SPECIFIQUES, ERGONOMIE DES SITES).

HABITANTS DES ZONES RURALES	85 000	NC	- FORT TAUX D'ILLECTRONISME ET MANQUE D'INFRASTRUCTURES D'ACCES AU NUMERIQUE. - BESOIN D'INITIATIVES ITINERANTES POUR ALLER VERS LES PUBLICS ISOLEES. - ACCES AU TRES HAUT DEBIT ET EQUIPEMENTS CONNECTES
-----------------------------	--------	----	---

(*) : Dossier complet Région de Corse, INSEE, paru le 1er avril /2025 sur les chiffres 2021.

(**) : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, T1 2025

1.3.4 SYNTHÈSE DES ENTRETIENS ET ATELIERS

L'analyse croisée entretiens et ateliers menés dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route permet de dresser un diagnostic clair et largement partagé sur l'état de l'inclusion numérique dans l'île.

Tous les acteurs s'accordent sur la persistance d'une « *fracture numérique insulaire* », marquée par la dispersion des lieux d'accueil, les inégalités d'accès, la complexité des démarches en ligne et la faible lisibilité des dispositifs existants. Si les publics les plus vulnérables sont bien identifiés (seniors, personnes en situation d'illettrisme, actifs précaires), leur accompagnement demeure inégal et reste tributaire de la capacité d'action locale des structures mobilisées.

L'implication des médiateurs numériques et des conseillers numériques est unanimement saluée, mais leur statut, leur formation continue et la pérennisation de leurs postes font l'objet d'attentes fortes. Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme FNE est perçue comme une opportunité majeure pour refonder une stratégie cohérente, structurée et durable.

Un consensus net émerge sur les besoins, mais aussi sur la nécessité de bâtir une gouvernance territoriale claire, stable et partagée. Le besoin d'un espace de coordination, de mutualisation des pratiques, d'échange d'informations et de suivi partagé revient avec insistance dans les entretiens.

Les difficultés rencontrées dans le déploiement des postes de conseillers numériques — multiplicité des guichets, hétérogénéité des portages, manque de visibilité des actions — illustrent à elles seules la fragmentation actuelle du pilotage et la nécessité de son évolution.

Du côté de l'**État**, les acteurs reconnaissent l'impulsion donnée à travers le déploiement de dispositifs nationaux tels que les **Espaces France Services**, le dispositif **Aidants Connect**, les **Conseillers numériques**, le **Territoire Numérique Éducatif (TNE)**, ou encore **France Numérique Ensemble**. Toutefois, dans un contexte budgétaire national incertain, qui nourrit des inquiétudes sur la reconduction ou la diminution des financements, les perspectives d'arrêt ou de réduction des crédits alloués aux postes de conseillers numériques suscitent de vives préoccupations. Le renouvellement des contrats, leur montée en compétence et leur stabilisation dans la durée sont perçus comme des enjeux stratégiques, mais aujourd'hui fragilisés.

Le lancement par la Collectivité de Corse d'un appel à projets FEDER dédié à l'inclusion numérique, bien qu'apprécié pour sa capacité à soutenir l'équipement ou l'animation locale, ne permet toutefois pas — en raison des règles mêmes du FEDER — de répondre à la **préoccupation centrale exprimée par les structures de terrain : la prise en charge des salaires des médiateurs numériques**. Face à cette limite structurelle, et dans un contexte de fragilité financière pour nombre de porteurs de projets, certains acteurs se montrent prudents, voire se détournent de ces dispositifs faute de perspectives pérennes.

Ces inquiétudes s'étendent également au **Hub Corsica**, dont le modèle économique reste fragile. Malgré un financement d'amorçage de la Banque des Territoires, le Hub n'est pas parvenu à hybrider son modèle ni à sécuriser ses ressources dans la durée. De nombreux acteurs s'interrogent sur sa capacité à maintenir ses fonctions d'animation et de coordination en l'absence de soutien financier pérenne.

Au-delà des enjeux budgétaires, c'est surtout le rôle même du Hub Corsica qui fait l'objet d'interrogations persistantes. Son fonctionnement, très centré sur une seule personne, combiné à des moyens humains limités et à des outils de communication jugés peu opérationnels, est perçu comme insuffisamment structuré pour fédérer l'écosystème insulaire. L'ambition initiale d'un Hub animateur et catalyseur s'en trouve fragilisée. Dans ce contexte, plusieurs acteurs appellent à une clarification collective de sa place dans l'armature territoriale de l'inclusion numérique, à une redéfinition de ses missions dans un cadre plus partenarial, voire à une réorganisation en profondeur de son mode de fonctionnement.

La matrice FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menace) présentée ci-dessous synthétise les principaux éléments issus du diagnostic territorial. Elle permet d'identifier les leviers, les freins, les opportunités et les risques à anticiper pour réussir la territorialisation de l'inclusion numérique en Corse. Cette analyse croisée met en évidence les **atouts structurants** sur lesquels s'appuyer pour construire une feuille de route réaliste et ambitieuse, mais aussi les **fragilités à anticiper** pour garantir son déploiement dans la durée.

FORCES	FAIBLESSES
- Écosystème d'acteurs impliqués, expérimentés, présents sur les deux départements - Expérimentations locales inspirantes (Digital Factory in Paesi, TZNRD, TNE...) - Bon maillage de lieux d'inclusion numérique existants - Appui structurant de l'Etat et de la Collectivité de Corse dans les politiques sociales et d'accès aux droits	- Gouvernance encore floue entre les différents niveaux d'acteurs - Emplois de médiation numérique souvent précaires (contrats courts, manque de lisibilité) - Hétérogénéité forte entre territoires (notamment ruralité / littoral) - Faible visibilité de l'offre pour les publics et les partenaires - Actions menées visant très majoritairement « l'aide aux démarches en ligne » et pas assez « l'émancipation des Corses par le numérique »
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Démarche nationale FNE favorable à une territorialisation adaptée - Articulation possible avec d'autres dispositifs (Smart Isula, Appui CNFS, reconditionnement) - Réseaux actifs et mobilisables (France Services, ANCT, écosystèmes de proximité) - Volonté exprimée de co-construction par les acteurs locaux	- Risque de décrochage ou de désengagement sans pilotage structuré - Fatigue des acteurs sollicités par des démarches multiples - Financements fragmentés et incertains pour les RH - Difficulté à instaurer une culture commune de l'inclusion numérique

1.4 PISTES D'ACTION

Le processus itératif, souhaité à la fois par la Préfecture et la Collectivité de Corse, co-porteurs de la démarche France Numérique Ensemble, permet d'ancrer la feuille de route dans une approche à la fois stratégique, territorialisée et coconstruite. Sur la base du diagnostic territorial, cinq axes stratégiques émanent pour structurer les travaux de co-construction, consolider les dynamiques existantes tout en comblant les lacunes identifiées lors du diagnostic.

1.4.1 STRUCTURER UNE GOUVERNANCE LISIBLE

La gouvernance de l'inclusion numérique en Corse doit être partagée et adaptée aux réalités territoriales. Il s'agit de rendre lisibles les rôles et responsabilités de chacun en instaurant des espaces réguliers de concertation, une animation coordonnée à l'échelle micro-territoriale, et un pilotage appuyé sur les données. Cette gouvernance pourra notamment s'appuyer un **socle commun d'outils déjà disponibles** pour orienter les publics, cibler les territoires prioritaires et suivre les actions menées sur le terrain.

Il s'agit de clarifier les rôles de chaque niveau d'acteur et d'organiser la coordination des politiques d'inclusion numérique à l'échelle insulaire et micro-territoriale.

1.4.2 RENFORCER L'ARMATURE TERRITORIALE DE LA MEDIATION

Malgré un maillage déjà existant, l'offre de médiation numérique reste inégale, notamment dans les zones rurales ou enclavées. Il est nécessaire de consolider les lieux d'accueil, de stabiliser les postes (CNFS, aidants numériques), et de déployer des dispositifs mobiles (« aller vers ») sur les territoires peu couverts, en s'inspirant des expérimentations réussies comme la Digital Factory in Paesi ou le Territoire Zéro Non-Recours aux Droits (TZNRD)

L'objectif est de consolider et territorialiser l'offre d'accompagnement numérique, en stabilisant les ressources humaines et en luttant contre les disparités géographiques.

1.4.3 OUTILLER LES PARCOURS VERS L'AUTONOMIE NUMERIQUE

L'accompagnement des publics doit s'inscrire dans des parcours progressifs, modulés en fonction des profils et des besoins spécifiques — qu'il s'agisse de seniors, de jeunes, de travailleurs indépendants ou de personnes en insertion. Ces parcours gagnent à être construits en synergie avec les acteurs sociaux, éducatifs, de santé et de la jeunesse, tout en s'appuyant sur les outils déjà disponibles (PIX, Aidants Connect, plateforme Appui CNFS, etc.). Il est essentiel de ne pas dissocier les deux dimensions complémentaires de l'inclusion numérique : l'aide aux démarches administratives, bien sûr, mais aussi l'émancipation et la montée en autonomie des personnes dans l'usage du numérique.

1.4.4 ACCOMPAGNER L'EMERGENCE D'UNE FILIERE DE L'EQUIPEMENT SOLIDAIRE

Le besoin en matériel reste un frein majeur pour de nombreux publics. Il est nécessaire de structurer une réponse insulaire en matière d'équipement solidaire, en mobilisant les acteurs du réemploi et de l'économie sociale et solidaire (ex. projet VALOR). L'équipement doit être pensé en articulation avec l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Le but est de construire une réponse insulaire cohérente pour équiper les publics précaires, en s'appuyant sur des initiatives locales de reconditionnement et de redistribution.

1.4.5 FAVORISER UNE CULTURE PARTAGEE DE L'INCLUSION NUMERIQUE

L'adhésion des élus, des institutions et des citoyens à la démarche d'inclusion numérique suppose un travail de sensibilisation, de formation et de communication. Il s'agit de promouvoir une culture commune, de développer des compétences émergentes (cybersécurité, parentalité numérique, usages de l'IA) et de consolider la professionnalisation des aidants à travers une offre de formation continue adaptée aux réalités corses. Il s'agit également de promouvoir la culture de création de communs, du partage, de l'essaimage et de l'entraide entre les acteurs de terrain.

L'objectif est de diffuser les enjeux de l'inclusion numérique auprès des élus, des agents, des citoyens et des professionnels, tout en consolidant la formation continue des aidants.

1.5 CONCLUSION

La Corse dispose d'atouts indéniables — projets inspirants, engagements territoriaux, initiatives d'“aller vers” — mais elle reste confrontée à des défis structurels : gouvernance à clarifier, filières professionnelles à consolider, mutualisation des ressources à développer.

À la croisée des dynamiques locales et des stratégies nationales, les entretiens et ateliers ont constitué des moments clé dans l'élaboration collective de la feuille de route. Ils ont permis de réunir une diversité d'acteurs publics, associatifs et institutionnels impliqués dans l'inclusion numérique sur l'île. À travers une méthode collaborative structurée, les participants ont partagé leurs constats, priorisé les actions à mener et fait émerger un socle partagé de priorités et de leviers structurants. Ces orientations traduisent une volonté commune de passer à l'opérationnalisation, en articulant ambition collective, ancrage territorial et gouvernance renouvelée.

Ces pistes d'actions constituent l'ossature du deuxième volet de la démarche France Numérique Ensemble : une feuille de route structurée autour d'un ensemble de fiches actions concrètes, coconstruites avec les acteurs du territoire. Cette séquence vient finaliser le schéma de pilotage de la feuille de route France Numérique Ensemble pour en faire un outil vivant, partagé et pleinement adapté aux réalités du terrain.



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FRANCE
NUMÉRIQUE
ENSEMBLE**

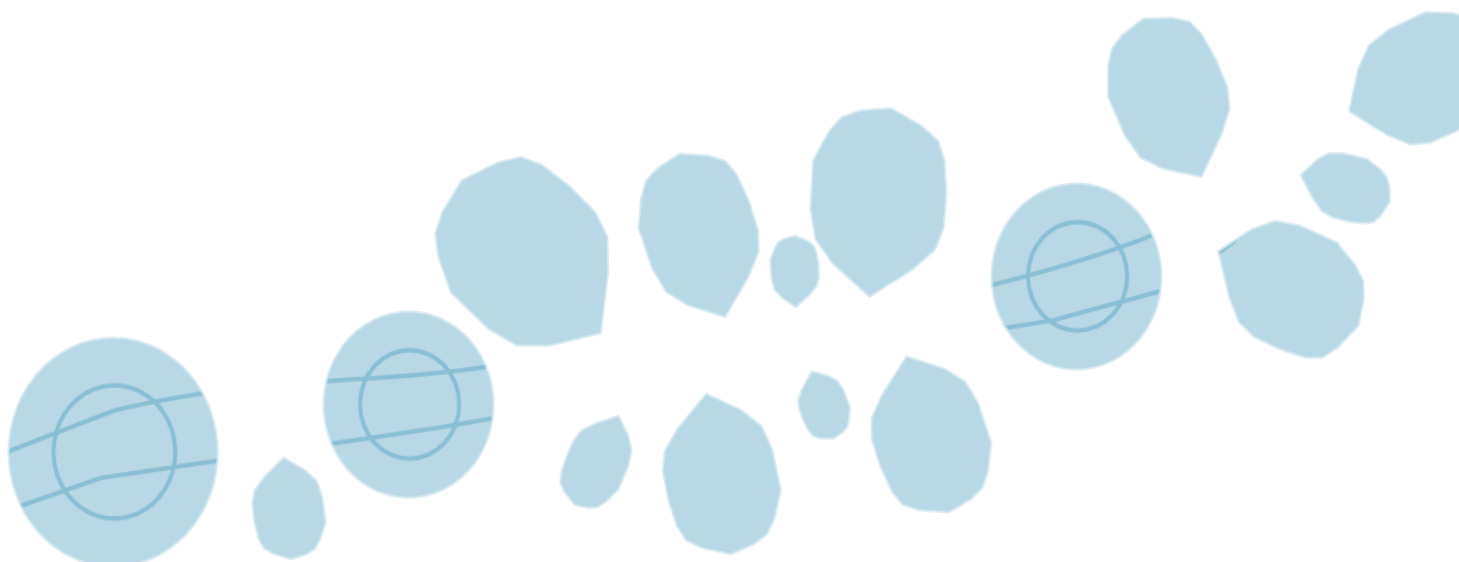


CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

FEUILLE DE ROUTE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE

FNE CORSICA

VOLET 2 – PLAN D’ACTIONS 2025-2027



Mentions légales

FOGLIU DI STRADA (DI) CORSICA NUMERICA INSEME

Date de publication : [juin 2025](#)

Directeur de publication : le préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse • Responsable d'édition : le Secrétariat Général pour les Affaires de Corse et la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse • Rédacteur et assistance à maîtrise d'ouvrage : FLEXIA SAS

Sous Licence Creative Commons BY NC ND (attribution / pas d'utilisation commerciale / pas de modification).



1.1	INTRODUCTION	4
1.1.1	Un diagnostic territorial COLLABORATIF	5
1.1.2	Une gouvernance stratégique partagée	5
1.1.2.1	Une architecture à cinq niveaux	5
1.1.2.2	Modalités de fonctionnement : fréquence, coordination, outils	8
1.1.3	QUATRE AXES DE MISE EN PRATIQUE	9
1.1.4	Une trajectoire d'impact ambitieuse à l'horizon 2030	9
1.2	PROGRAMME D' ACTIONS STRATEGIQUES 2025-2027	10
1.2.1	Axe 1 : Renforcer l'ancrage territorial de l'offre de médiation	11
1.2.1.1	Fiche 1.1 : Pérenniser les postes d'aidants numériques	12
1.2.1.2	Fiche 1.2 : Réduire les « zones blanches » de médiation numérique	13
1.2.1.3	Fiche 1.3 : Renforcer la médiation numérique à l'échelle des microrégions	14
1.2.2	Axe 2 : Vers l'autonomie numérique des publics fragiles	15
1.2.2.1	Fiche 2.1 : Structurer des parcours différenciés	16
1.2.2.2	Fiche 2.2 : Soutenir la médiation dans chaque microrégion	17
1.2.2.3	Fiche 2.3 : Interconnecter les acteurs de l'accompagnement social	18
1.2.3	Axe 3 : Structurer une filière territoriale d'équipement numérique	19
1.2.3.1	Fiche 3.1 : Filière insulaire de reconditionnement à vocation solidaire	20
1.2.3.2	Fiche 3.2 : Organiser la filière Numérique responsable en Corse	21
1.2.3.3	Fiche 3.3 : Articuler équipement et accompagnement numérique	22
1.2.4	Axe 4 : Faire de la culture numérique un levier de transformation sociale	23
1.2.4.1	Fiche 4.1 : Favoriser l'appropriation des enjeux de l'inclusion numérique	24
1.2.4.2	Fiche 4.2 : Développer la formation continue des aidants numériques	25
1.2.4.3	Fiche 4.3 : Ancrer l'inclusion numérique dans les lieux de vie des territoires	26
1.3	VERS UNE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DURABLE	27
1.3.1	Créer les conditions systémiques du changement	27
1.3.2	Déployer une trajectoire d'impact 2025-2027-2030	27
1.3.3	Suivre les avancées, piloter la démarche par la donnée	28
1.4	CONCLUSION	29

1.1 INTRODUCTION

Face à l'ampleur des inégalités numériques en France — près de 13 millions de personnes rencontrent des difficultés avec les usages numériques de base — l'État a engagé, depuis 2018, une politique publique structurée visant à faire du numérique une opportunité pour toutes et tous.

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre.

Piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), le programme **France Numérique Ensemble (FNE)** vise à renforcer l'inclusion numérique via la rédaction de feuilles de route territoriales qui déclinent les engagements nationaux.

En Corse, cette démarche est portée conjointement par la **Préfecture de Corse** et la **Collectivité de Corse**, qui assurent la gouvernance du projet en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette collaboration garantit une approche cohérente et adaptée aux spécificités locales, avec un ancrage institutionnel fort et un pilotage stratégique.

Ce partenariat doit en outre permettre d'articuler les initiatives publiques et privées, en mobilisant les ressources nécessaires pour répondre efficacement aux défis de l'inclusion numérique en Corse.

L'élaboration de la **feuille de route France Numérique Ensemble — FNE Corsica** s'appuie sur les travaux de Smart Isula qui, dès juin 2022, proposait une stratégie en matière de numérique inclusif, déclinée dans le livret n°5 « une île inclusive et capacitante » de son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).



Source : <https://ambizionedigitale.isula.corsica/le-sdtan-de-corse/>



Source : <https://www.societenumerique.gouv.fr/nos-missions/france-numerique-ensemble>

1.1.1 UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL COLLABORATIF

Le diagnostic territorial (Cf. volet 1) a mis en évidence un constat unanime : malgré la richesse et la diversité des initiatives menées sur l'île, certains publics demeurent sans solution de médiation numérique, et la coordination entre les acteurs — qu'ils soient institutionnels, associatifs ou économiques — reste encore trop limitée.

La Corse dispose d'atouts indéniables — projets inspirants, engagements territoriaux, initiatives d'« aller vers » — mais elle reste confrontée à des défis structurels : gouvernance à clarifier, filières professionnelles à consolider, mutualisation des ressources.

À la croisée des dynamiques locales et des stratégies nationales, les entretiens et ateliers ont constitué des moments clé dans l'élaboration collective de la feuille de route. Ils ont permis de réunir une diversité d'acteurs publics, associatifs et institutionnels impliqués dans l'inclusion numérique sur l'île. À travers une méthode collaborative structurée, les participants ont partagé leurs constats, priorisé les actions à mener et fait émerger un socle partagé de priorités et de leviers structurants. Ces orientations traduisent une volonté commune de passer à l'opérationnalisation, en articulant ambition collective, ancrage territorial et gouvernance renouvelée.

Fortes de ce constat et portées par une ambition commune, la Collectivité de Corse et la Préfecture de Corse ont fait le choix d'un engagement partagé : celui d'une feuille de route structurée, lisible et à la hauteur des défis à relever, à même de faire de l'inclusion numérique non plus un objectif sectoriel, mais un véritable levier de transformation durable et d'équité territoriale.

Sa réussite repose sur une gouvernance qui dépasse la coordination de projets : elle incarne une transformation durable du pilotage de l'inclusion numérique en Corse. Elle vise à articuler les échelles d'action (régionale, départementale, intercommunale) et à organiser les interactions entre institutions, opérateurs et structures de proximité.

1.1.2 UNE GOUVERNANCE STRATEGIQUE PARTAGEE

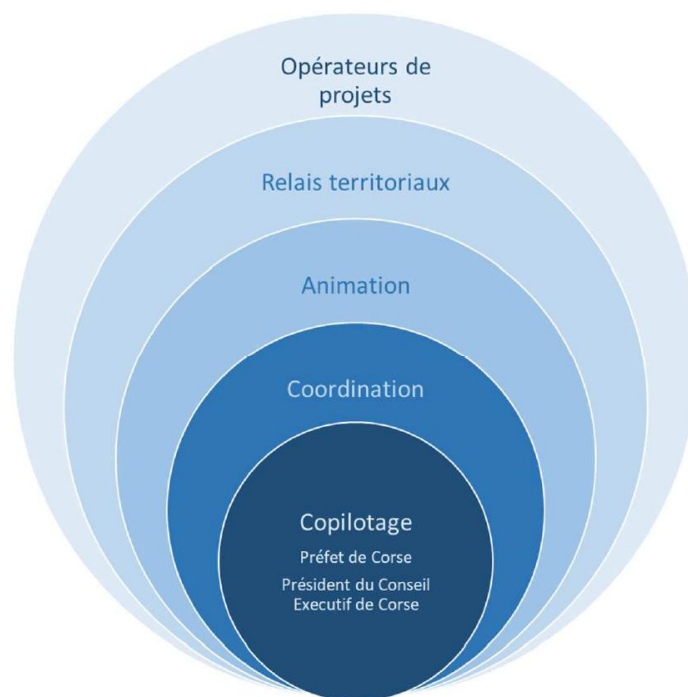
L'analyse de terrain a mis en évidence une dispersion des rôles, un manque de pilotage transversal, ainsi qu'un déficit d'outillage commun pour le suivi, l'animation, la consolidation des équipes et le réseautage entre les acteurs.

La gouvernance stratégique doit ainsi répondre à plusieurs ambitions :

- Garantir la lisibilité de l'action publique dans un écosystème d'acteurs très diversifié ;
- Créer un cadre commun de mise en œuvre et d'évaluation ;
- Permettre une animation régulière, outillée et réactive, au plus près des réalités de terrain ;
- Inscrire la feuille de route dans une dynamique d'évaluation et d'adaptation continue.

1.1.2.1 Une architecture à cinq niveaux

C'est une **architecture de gouvernance en cinq niveaux**, qu'ont fait émerger les ateliers de concertations. De l'instance décisionnelle jusqu'aux opérateurs de terrain, chaque niveau fait l'objet d'une définition précise, incluant les acteurs impliqués, les fréquences de réunion, les fonctions assurées, et les outils mobilisés :



Chacun de ces niveaux remplit une fonction spécifique dans la chaîne de mise en œuvre de la feuille de route, tout en s'articulant avec les autres dans une logique de subsidiarité.

Niveau 1 – Copilotage stratégique

Instance de gouvernance décisionnelle de la feuille de route, le **comité de pilotage** est co-présidé par le préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse. Il se réunit **une fois par an**, en lien avec les échéances nationales et régionales.

Ses missions sont de :

- Valider les priorités annuelles de mise en œuvre ;
- Garantir la cohérence entre la feuille de route FNE et les politiques publiques existantes (Smart Isula, stratégie de lutte contre la pauvreté, inclusion sociale, transition numérique...) ;
- Arbitrer les ajustements à conduire sur les axes stratégiques ou les dispositifs territoriaux ;
- Suivre les engagements des partenaires et l'état d'avancement global.

Le COPIL s'appuie sur les données consolidées issues du pilotage territorial, ainsi que sur les contributions des groupes de travail et des comités relais.

Niveau 2 – Coordination territoriale

La cellule de coordination associe la Collectivité de Corse, les services de l'État (préfectures de département et SGAC), les EPCI pilotes et les partenaires mobilisés selon les besoins. Elle ne doit pas se limiter à un rôle de suivi mais devenir un espace d'analyse, d'arbitrage et de recommandation, notamment en amont des renouvellements de financements par les opérateurs nationaux (ANCT, Banque des Territoires, ADEME...).

Sans se substituer aux financeurs, elle peut formuler des avis argumentés valorisant les coopérations, mutualisations et maillages territoriaux. Elle incarne le lien entre pilotage stratégique et réalités de terrain,

en adaptant les orientations de la feuille de route aux bassins de vie et aux capacités d'action des intercommunalités.

Réuni trois fois par an sous forme de comité technique régional, ce cadre garantit :

- La remontée des besoins territoriaux et des retours d'expérience issus des comités relais ;
- La diffusion des outils de mise en œuvre (référentiels, indicateurs, kits opérationnels) ;
- La structuration de l'action publique à l'échelle intercommunale.

En fonction des sujets et du contexte des personnes qualifiées pourront être associées aux travaux de cette cellule de coordination.

Niveau 3 – Animation territoriale

Au vu de la nécessité de professionnaliser l'animation pour favoriser la montée en compétences, la capitalisation et la dynamique collective, l'animation de la gouvernance est confiée à la Collectivité de Corse, via sa Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique (DTAN).

En lien avec les équipes du Secrétariat Général pour les Affaires de Corse (SGAC), la DTAN coordonne la mise en œuvre de la feuille de route en veillant à :

- Organiser le calendrier de déploiement des actions et groupes de travail ;
- Suivre l'état d'avancement global en lien avec les indicateurs consolidés ;
- Produire et diffuser les outils de mise en œuvre (kits d'animation, guides méthodologiques, etc.) ;
- Appuyer techniquement les porteurs de projets et les relais territoriaux ;
- Capitaliser les retours d'expérience et formuler des propositions d'ajustement stratégique.

Une **réunion semestrielle de coordination opérationnelle est organisée**, réunissant la DTAN, le SGAC, les EPCI volontaires et les opérateurs partenaires.

Niveau 4 – Relais territoriaux

Ancrés à l'échelle des bassins de vie, les relais territoriaux constituent le **maillon de proximité** entre les orientations stratégiques de la feuille de route et les réalités du terrain. Animés par la DTAN en lien étroit avec le SGAC et les EPCI volontaires, ils assurent une présence continue auprès des acteurs locaux de l'inclusion numérique.

Réunis **au moins une fois par trimestre**, ces comités :

- Partagent les remontées de terrain et identifient les besoins spécifiques des publics fragiles ;
- Assurent le **suivi de la mise en œuvre des actions** à l'échelle locale ;
- Facilitent la coordination entre les opérateurs (aidants numériques, conseillers numériques, tiers-lieux, CCAS, centres sociaux, etc.) et les pilotes institutionnels ;
- Font **remonter les alertes et propositions** vers les niveaux de coordination et de pilotage.

Niveau 5 – Opérateurs de projets

La DTAN et le SGAC pilotent et animent autant que de besoin des groupes de travail thématiques en lien avec les quatre axes de la feuille de route, réunis au moins une fois par trimestre.

Le diagnostic territorial a permis de clarifier les ambitions portées par plusieurs acteurs bénéficiant de financements publics spécifiques.

Trois projets structurants ont été mis en avant à ce titre :

- Le programme Alt'Impact, porté par l'association Emaho, soutenu par l'ADEME, qui explore des modèles de sobriété numérique à l'échelle territoriale ;
- Le projet RIUSU, développé par le Hub Corsica dans le cadre du programme Interreg Marittimo, visant à créer une filière insulaire de reconditionnement participatif ;
- Le déploiement du Territoire Numérique Éducatif – volet parentalité, porté par l'Udaf 2A jusqu'en 2026 avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale.

Cette architecture de gouvernance à cinq niveaux garantit une mise en œuvre à la fois structurée, territorialisée et réactive de la feuille de route. Elle permet d'articuler décisions stratégiques, coordination technique et action de proximité. Chaque acteur y trouve une place claire et des responsabilités partagées. Ce modèle évolutif fera l'objet d'un bilan annuel pour adapter les modalités au fil de la montée en puissance. Il constitue l'ossature opérationnelle d'une gouvernance durable et apprenante.

1.1.2.2 Modalités de fonctionnement : fréquence, coordination, outils

La gouvernance doit s'appuyer sur des **modalités de fonctionnement claires, régulières et adaptées** à chaque niveau pour pouvoir pleinement jouer son rôle. Fréquences de réunion, répartition des rôles, outils de coordination et d'animation... autant d'éléments essentiels pour éviter les silos, garantir la fluidité de l'information et soutenir l'efficacité collective.

Le tableau ci-dessous synthétise les engagements pris en matière de fonctionnement pour chacun des cinq niveaux de gouvernance. Il détaille, pour chaque strate de gouvernance :

- Le **nombre de réunions annuelles prévues**, pour assurer un rythme soutenu sans surcharge ;
- Les **structures animatrices**, en responsabilité directe de l'organisation et de la circulation de l'information ;
- La **fonction principale** assumée par chaque niveau (pilotage, coordination, appui, veille, capitalisation...) ;
- Les **outils mobilisés** pour structurer les échanges, faciliter la remontée d'information et accompagner les acteurs.

Niveau	Réunions / an	Animateur(s)	Fonction principale	Outils
Copilotage stratégique	1	Préfecture de Corse Collectivité de Corse	Arbitrage stratégique, validation	Ordres du jour, bilans semestriels
Coordination territoriale	3	Préfectures (2A, 2B, SGAC) Collectivité de Corse, EPCI,	Adaptation locale, remontées d'info	Tableaux de bord partagés
Animation territoriale	2	DTAN + SGAC	Cadencement, suivi transverse	Calendrier, kits de déploiement
Relais Territoriaux	4	DTAN + SGAC	Veille, coordination des acteurs	Carnets de bord locaux, référentiels
Opérateurs de projets	≥ 4 GT/an	DTAN + SGAC	Appui, mutualisation, capitalisation	Ressources et outils partagés, ...

1.1.3 QUATRE AXES DE MISE EN PRATIQUE

Les quatre pistes d'actions proposées constituent l'ossature du deuxième volet de la démarche France Numérique Ensemble pour en faire un outil vivant, partagé et pleinement adapté aux réalités du terrain.

- **Le premier axe vise à mailler le territoire** pour garantir un accès équitable à l'accompagnement numérique. Cela passe par la stabilisation des postes d'aidants numériques et le développement de réseaux locaux de médiation adaptés aux réalités insulaires.
- **Le deuxième axe organise et outille les parcours d'autonomie numérique**, en développant des outils de diagnostic et de suivi (EVA, IFN, CRA) et en construisant des passerelles concrètes entre inclusion numérique, action sociale, santé et insertion professionnelle.
- **Le troisième axe structure une filière territoriale d'équipement solidaire**, en consolidant une chaîne locale de collecte, reconditionnement et redistribution de matériel numérique, associant acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités et opérateurs de proximité.
- **Enfin, le quatrième axe propose de faire de la culture numérique un levier de transformation sociale**, en mobilisant, dans un premier temps, pleinement le réseau des médiathèques et des *Case di a Lingua*, en renforçant la sensibilisation aux enjeux du numérique, et en ancrant la culture numérique dans les pratiques de la vie quotidienne insulaire.

Chaque axe est assorti d'objectifs mesurables, d'indicateurs de suivi, et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

1.1.4 UNE TRAJECTOIRE D'IMPACT AMBITIEUSE A L'HORIZON 2030

La feuille de route inscrit son action dans une trajectoire progressive et ambitieuse, à l'horizon 2030. Cette échéance stratégique permet de donner de la visibilité aux acteurs locaux, de stabiliser les dispositifs, et de construire une montée en compétences durable des territoires et des habitants.

- À court terme (2025-2027), les priorités porteront sur la mise en place de la nouvelle gouvernance, la consolidation des réseaux territoriaux, la généralisation des outils de suivi, la mobilisation des médiathèques et la mise en place des premiers circuits d'équipement solidaire. Dès 2027, une évaluation complète permettra d'ajuster la trajectoire aux réalités constatées et d'ainsi être en mesure de maximiser l'impact des actions menées.
- La vision à 2030 est celle d'une Corse plus connectée, plus inclusive et plus résiliente : une île où chaque habitant dispose d'un accès effectif aux services numériques essentiels, où la médiation numérique est ancrée dans les territoires, et où l'innovation numérique contribue au développement social, économique et culturel.

Ce cadre d'actions stratégique vise à renforcer durablement l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire insulaire. Il s'appuie sur une conviction forte : le numérique ne doit pas être un facteur de fracture, mais **un levier de solidarité, d'autonomie et de transformation sociale**.

1.2 PROGRAMME D' ACTIONS STRATEGIQUES 2025-2027

Douze **fiches-actions** viennent décliner les priorités identifiées, selon une logique à la fois territorialisée et systémique. Chaque fiche précise les objectifs poursuivis, les publics concernés, les porteurs, les partenaires impliqués, le calendrier prévisionnel et les indicateurs de suivi. Une couverture intégrale de l'île est recherchée, avec au minimum une action structurante par microrégion, en articulation étroite avec les dynamiques de terrain.

Les 4 axes structurants traduisent les besoins exprimés par les acteurs du territoire, tout en mobilisant les leviers techniques, institutionnels et logistiques disponibles. Ils offrent un cadre cohérent pour expérimenter, documenter et diffuser des modèles d'action reproductibles, dans **une logique de transition capacitaire** à l'échelle de la Corse, en privilégiant une approche fondée sur :

- La **coopération entre acteurs** de l'inclusion numérique, sociale, culturelle et éducative ;
- L'**ancrage des actions dans les bassins de vie** des EPCI ;
- L'articulation entre **accompagnement humain**, outils mutualisés et reconnaissance institutionnelle.

La feuille de route constitue à cet égard un levier structurant de transition de l'action publique, en plaçant l'inclusion numérique au cœur d'une stratégie d'aménagement solidaire, construite pour durer et portée collectivement.

1.2.1 AXE 1 : RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE DE MEDIATION

Garantir à chaque habitant de Corse un accès effectif à un accompagnement numérique de qualité constitue un enjeu majeur d'équité territoriale. L'analyse de terrain a révélé des disparités importantes entre zones urbaines, rurales et de montagne, avec l'existence persistante de « **zones blanches** » de **médiation numérique**. Cet axe vise à corriger ces déséquilibres en consolidant l'armature territoriale de la médiation numérique et en assurant une continuité d'offre sur l'ensemble de l'île.

Le premier levier d'action est de pérenniser les postes d'aidants numériques existants (**fiche 1.1**), en soutenant les structures de proximité et en renforçant les dispositifs d'appui aux employeurs. Cette sécurisation est indispensable pour éviter les ruptures d'accompagnement qui fragilisent les parcours des usagers. Parallèlement, il s'agit d'identifier, cartographier et de réduire les zones en carence d'offres de médiation (**fiche 1.2**), grâce au déploiement de solutions adaptées : bus numériques itinérants, relais en mairie, tournées de médiateurs mobiles. Pour renforcer la cohérence et l'efficacité de l'accompagnement, l'axe prévoit également de structurer des mini-réseaux territoriaux de médiation (**fiche 1.3**). Constitués de 3 à 6 lieux par microrégion, ces réseaux seront animés de manière régulière pour mutualiser les ressources, coordonner les actions, favoriser le partage de pratiques et construire des réponses collectives aux besoins repérés localement.

Ce maillage de proximité s'appuiera sur les forces existantes (associations, France Services, tiers-lieux, médiathèques, centres sociaux...), tout en intégrant de nouveaux acteurs capables de répondre aux spécificités locales. Il s'inscrit dans une dynamique de coopération, de mutualisation et de solidarité territoriale. En garantissant une présence effective de la médiation numérique dans toutes les microrégions, la Corse affirme ainsi son engagement pour une inclusion numérique équitable et durable.

Ce tableau met en lumière les complémentarités des **fiches action de l'Axe 1 avec les ambitions du Livret 5 de Smart Isula**:

Fiches Action AXE 1	Complémentarité avec Smart Isula (Livret 5)
Fiche 1.1 – Pérenniser les postes d'aidants numériques	Répond directement à l'enjeu n°1 : « <i>Améliorer le maillage territorial de la médiation numérique</i> ». La stabilisation des postes renforce la présence effective des services d'accompagnement dans la durée. Elle contribue aussi à l'enjeu n°6 : <i>susciter une prise de conscience des décideurs</i> , en rendant visible le besoin de sécurisation RH.
Fiche 1.2 – Réduire les zones blanches de médiation numérique	Complète les enjeux n°1 et n°2 du livret : lutter contre la précarité numérique et assurer une couverture territoriale équitable. En déployant des solutions mobiles ou hybrides, cette action permet d'atteindre les zones rurales ou enclavées non couvertes. Elle opérationnalise l'inclusion numérique là où les infrastructures seules ne suffisent pas.
Fiche 1.3 – Renforcer la médiation numérique dans les microrégions	En phase avec les enjeux n°1 (maillage), n°3 (renforcer le pouvoir d'agir) et n°5 (intégrer à l'observatoire Smart Isula le volet e-inclusion). La création de mini-réseaux territoriaux outillés permet d'organiser l'offre, de fluidifier les parcours d'usagers et de créer un pilotage localisé. Le ratio population / professionnels proposé en amont de l'action contribue à territorialiser l'IFN, objectif directement mentionné dans le livret.

1.2.1.1 Fiche 1.1 : Pérenniser les postes d'aidants numériques

La qualité de l'accompagnement numérique repose sur la continuité des professionnels en poste quels que soient leur titre (aidants, médiateurs, conseillers numériques...). Or, de nombreuses structures emploient des aidants numériques via des contrats précaires et des financements fragiles. Cette fiche vise à stabiliser ces postes en accompagnant les employeurs, mutualisant les efforts RH, et assurant un suivi territorial. Elle vise aussi à fidéliser les professionnels et garantir un accompagnement durable pour les publics fragiles.

FICHE 1.1	Pérenniser les postes d'aidants numériques
Enjeu stratégique visé	☒ Ancrage territorial de l'offre de médiation
Objectif principal	Assurer une continuité de l'accompagnement et fidéliser les professionnels en poste
Public(s) cible(s)	Aidants numériques en poste, employeurs de structures de médiation, bénéficiaires de l'accompagnement
Zone(s) d'intervention	Toutes les microrégions de Corse, avec priorité aux zones rurales et de montagne
Structure(s) porteuse(s)	Collectivités locales, associations d'accueil, structures labélisées France Services
Partenaires à mobiliser	ANCT, Banque des Territoires, Entreprises du numérique mécènes via des actions de RSE...
Résumé de l'action	Mettre en place un cofinancement durable des postes d'aidants numériques afin d'assurer la stabilité des parcours professionnels et la continuité de l'accompagnement et ainsi soutenir les structures employeuses via un appui RH mutualisé, une offre de formation continue et un réseau professionnel animé à l'échelle de l'île
Moyens mobilisés	Fonds régionaux mutualisés, appui à la gestion RH, réseau d'animation, plateforme de veille sur les financements et opportunités de pérennisation
Calendrier indicatif	Lancement 2025 – Bilan fin 2026 – Généralisation en 2027
Indicateurs de résultats	Nombre de postes stabilisés à 12 mois ; taux de renouvellement des contrats ; satisfaction des bénéficiaires ; nombre de structures accompagnées en RH
Conditions de réussite / points de vigilance	Clarifier le rôle des employeurs ; sécuriser les financements pluri-acteurs ; mutualiser les fonctions supports à l'échelle micro territoriale ; communiquer régulièrement sur les perspectives d'emploi.

1.2.1.2 Fiche 1.2 : Réduire les « zones blanches » de médiation numérique

Certaines zones rurales ou de montagne en Corse restent à l'écart de toute offre d'accompagnement numérique. Pour garantir l'équité territoriale, cette fiche propose d'identifier précisément ces "zones blanches" et d'y déployer des solutions mobiles ou décentralisées adaptées. Bus numériques, tournées de médiateurs, points d'accueil en mairie : autant de réponses souples pour rapprocher l'offre des citoyens.

FICHE 1.2	Réduire les zones blanches de médiation numérique
Enjeu stratégique	☑ Ancrage territorial de l'offre de médiation
Objectif principal	Réduire les inégalités territoriales d'accès à l'accompagnement numérique
Public(s) cible(s)	Habitants des communes rurales ou de montagne sans offre active de médiation
Zone(s) d'intervention	Zones à identifier et à prioriser
Structure(s) porteuse(s)	EPCI volontaires et communes rurales concernées
Partenaires à mobiliser	Structures labellisées France Services, La Poste, Missions locales, associations, entreprises du numérique mécènes
Résumé de l'action	Identifier les zones blanches de médiation numérique à travers une cartographie fine, puis y déployer des formats souples et adaptés : bus numériques itinérants, points d'accueil en mairie, médiateurs mobiles... Un programme pilote testera plusieurs modèles dans 4 à 6 territoires dès 2026, en intégrant un suivi des usages, une coordination locale et une évaluation des résultats
Moyens mobilisés	Véhicules équipés, RH mobiles, système de rendez-vous à distance, petits équipements numériques pour ateliers...
Calendrier indicatif	S2 2025 : cartographie et définition des formats S1 2026 : déploiement pilote à l'échelle des EPCI S2 2026–2027 : extension aux autres zones non couvertes
Indicateurs de résultats	Nombre de permanences organisées ; usagers accompagnés ; mairies partenaires impliquées ; couverture progressive des zones blanches
Conditions de réussite / points de vigilance	Adapter les solutions aux spécificités locales (relief, saisonnalité, accessibilité) ; mobiliser les communes ; articuler avec les dispositifs existants pour éviter les redondances

1.2.1.3 Fiche 1.3 : Renforcer la médiation numérique à l'échelle des microrégions

Le sentiment d'isolement est fréquent chez les aidants numériques en zones peu denses. Cette fiche propose de créer des mini-réseaux territoriaux de médiation à l'échelle des microrégions, animés régulièrement. Ils permettront de mutualiser des outils, coordonner les actions, et construire ensemble des réponses adaptées aux besoins locaux. L'objectif : renforcer les liens, les compétences et l'impact collectif

FICHE 1.3	Renforcer l'aidant numérique dans les microrégions
Enjeu stratégique visé	☒ Ancrage territorial de l'offre de médiation
Objectif principal	Renforcer les coopérations locales, éviter l'isolement des professionnels de la médiation
Public(s) cible(s)	Structures de médiation, aidants numériques, animateurs, coordinateurs
Zone(s) d'intervention	Microrégions cibles : Balagne, Taravu, Fium'Orbu, Alta Rocca...
Structure(s) porteuse(s)	ANLCI, EPCI, communes
Partenaires à mobiliser	Réseaux des médiathèques, <i>Case di a Lingua</i> , tiers-lieux, missions locales, La Poste, associations locales
Résumé de l'action	Structurer des mini-réseaux territoriaux de 3 à 6 lieux de médiation numérique par microrégion, animés régulièrement pour partager des outils, coordonner les interventions, construire des solutions collectives. Chaque réseau bénéficiera d'un animateur désigné et pourra s'appuyer sur une plateforme collaborative régionale pour échanger et valoriser les bonnes pratiques
Moyens mobilisés	Temps d'animation, animateur dédié, plateforme numérique collaborative, enveloppe mutualisée (matériel, formation, prestations)
Calendrier indicatif	Déploiement progressif : 3 territoires pilotes en 2025, généralisation à l'horizon 2027
Indicateurs de résultats	Nombre de réseaux actifs ; nombre de rencontres inter-pairs ; taux de satisfaction des médiateurs ; projets mutualisés initiés
Conditions de réussite / points de vigilance	Désigner un animateur clairement identifié ; s'appuyer sur les dynamiques locales existantes ; favoriser un climat de coopération ; respecter les temporalités propres à chaque territoire

1.2.2 AXE 2 : VERS L'AUTONOMIE NUMERIQUE DES PUBLICS FRAGILES

Pour permettre aux publics les plus éloignés d'acquérir une véritable autonomie, à rebours d'une logique ponctuelle d'accompagnement, il est nécessaire d'organiser des **parcours progressifs, lisibles et adaptés** à la diversité des situations rencontrées. Cet axe vise à franchir un cap en outillant les acteurs de terrain et en renforçant les liens entre dispositifs d'accompagnement existants.

Le premier défi est d'outiller l'accompagnement des publics (**fiche 2.1**), en diffusant massivement des outils simples et adaptés comme EVA, Aidants Connect, PIX, ou encore DUPLEX. L'objectif est de permettre aux médiateurs d'évaluer plus finement les compétences numériques des usagers, de suivre les progrès réalisés, et d'adapter les interventions en fonction des besoins identifiés.

Il est essentiel de renforcer la capacité des structures à piloter ces parcours sur leurs territoires (**fiche 2.2**). Cela suppose non seulement d'équiper les structures, mais aussi d'animer des dynamiques locales où les professionnels partagent leurs pratiques, mutualisent leurs ressources et construisent ensemble des référentiels communs.

Il s'agit enfin d'interconnecter les acteurs de l'inclusion numérique, sociale et médico-sociale (**fiche 2.3**), et de bâtir des passerelles concrètes entre les différentes sphères d'accompagnement, pour que les personnes fragiles puissent être orientées rapidement vers les bonnes structures et bénéficier d'un parcours fluide, sans rupture. Cette interconnexion passe par des temps de rencontre, la formalisation de conventions de partenariat, et la mise en place de circuits courts de prescription. Enfin

En structurant ainsi les parcours d'autonomie numérique, la Corse se dote d'un cadre pragmatique et ambitieux pour accompagner ses publics fragiles vers une véritable inclusion numérique, facteur d'accès aux droits, à la formation et à la citoyenneté.

Ce tableau met en lumière les complémentarités des **fiches action de l'Axe 2 avec les ambitions du Livret 5 de Smart Isula**:

Fiches Action AXE 2	Complémentarité avec Smart Isula (Livret 5)
Fiche 2.1 – Structurer des parcours différenciés	Répond à l'enjeu n°2 : « Lutter contre la précarité numérique par des parcours différenciés et territorialisés ». Cette fiche donne une traduction concrète à la volonté de bâtir des chemins progressifs d'accès aux compétences numériques. Elle contribue aussi à l'enjeu n°3 : renforcer le pouvoir d'agir des usagers.
Fiche 2.2 – Soutenir la médiation dans chaque microrégion	Alimente les enjeux n°2 (autonomie), n°5 (outiller l'observation territoriale) et n°6 (renforcer les moyens et les compétences dans les territoires). En favorisant l'appropriation d'outils communs et la mutualisation, elle structure une réponse cohérente, efficace et mesurable à l'échelle microterritoriale.
Fiche 2.3 – Interconnecter les acteurs	Complète les enjeux n°2 et n°4 : décloisonner les approches, articuler numérique et accompagnement social. L'interconnexion des acteurs de la santé, du social et du numérique répond à la nécessité d'une prise en charge globale, telle que formulée dans le livret

1.2.2.1 Fiche 2.1 : Structurer des parcours différenciés

Pour répondre à la diversité des besoins en matière d'autonomie numérique, il est essentiel de structurer des parcours différenciés. Cette fiche vise à offrir un accompagnement progressif et adapté à chaque public, du repérage à la montée en autonomie. L'approche territorialisée permet d'harmoniser les pratiques tout en respectant les spécificités locales. L'objectif est de garantir une continuité dans l'accompagnement, tout en valorisant les professionnels impliqués.

FICHE 2.1	STRUCTURER DES PARCOURS DIFFERENCIES
Enjeu stratégique visé	✓ Parcours d'autonomie adaptés
Objectif principal	Mettre en place des parcours d'accompagnement progressifs, adaptés aux profils des publics et aux niveaux de maîtrise numérique, tout en structurant un suivi dans la durée.
Public(s) cible(s)	Aidants numériques en poste, employeurs de structures de médiation, bénéficiaires de l'accompagnement
Zone(s) d'intervention	Toutes microrégions de Corse, avec attention aux zones rurales et de montagne
Structure(s) porteuse(s)	Structures d'accueil des professionnels de la médiation
Partenaires à mobiliser	Services de l'Etat, Banque des Territoires, France Travail, structures labellisées France Services, organismes de formation
Résumé de l'action	Créer un cadre de parcours d'autonomie structuré, du repérage des besoins jusqu'à l'autonomisation numérique. Il s'agira d'élaborer des référentiels partagés, de mobiliser des outils d'évaluation (EVA, PIX, DUPLEX, etc.) et de formaliser les étapes clés des parcours. Ce cadre sera décliné par microrégion pour tenir compte des réalités locales
Moyens mobilisés	Subvention d'amorçage, outils RH mutualisés, plateforme régionale d'appui, coordination territoriale.
Calendrier indicatif	Lancement 2025 – bilan fin 2026 – pérennisation élargie en 2027
Indicateurs de résultats	Nombre de parcours individualisés créés ; taux de poursuite, satisfaction des usagers ; continuité de l'accompagnement sur 6 mois.
Conditions de réussite / points de vigilance	Formation des aidants aux outils de repérage et d'orientation ; articulation avec les dispositifs sociaux ; adaptation aux temporalités des publics.

1.2.2.2 Fiche 2.2 : Soutenir la médiation dans chaque microrégion

Pour garantir la qualité et l'efficacité des parcours d'autonomie numérique, les structures de médiation doivent pouvoir s'appuyer sur des outils partagés et un accompagnement professionnel. Cette fiche propose de renforcer les compétences des aidants et de faciliter l'appropriation des outils existants (Aidants Connect, EVA, PIX, etc.). Elle prévoit également la production de ressources mutualisées et un appui au changement dans les structures.

FICHE 2.2	Soutenir la médiation dans chaque microrégion
Enjeu stratégique visé	✓ Parcours d'autonomie adaptés
Objectif principal	Améliorer la qualité des parcours d'accompagnement grâce à une meilleure appropriation des outils et méthodes existants par les aidants numériques
Public(s) cible(s)	Usagers accompagnés dans leurs démarches administratives, leurs usages numériques ou leurs parcours d'autonomie
Zone(s) d'intervention	Corse, avec une priorisation sur les structures déjà engagées dans des dynamiques de parcours
Structure(s) porteuse(s)	EPCI, structures d'accueil numérique
Partenaires à mobiliser	ANCT, Banque des Territoires, France Travail, structures labellisées France Services, conseillers numériques
Résumé de l'action	Accompagner les structures de médiation numérique dans l'intégration de dispositifs-clés (Aidants Connect, EVA, PIX, Appui CN...) à travers des formations, de la documentation pratique et des retours d'expérience. En parallèle, des ressources mutualisées seront produites à l'échelle régionale pour harmoniser les pratiques et faciliter leur ancrage local
Moyens mobilisés	Modules de formation, guides pratiques, plateforme de partage, accompagnement au changement
Calendrier indicatif	Implémentation en 2025 – généralisation en 2026–2027
Indicateurs de résultats	Nombre de structures formées ; taux d'appropriation des outils ; satisfaction des aidants ; impact perçu sur les usagers accompagnés
Conditions de réussite / points de vigilance	Adapter les supports aux réalités de terrain ; garantir un accompagnement de proximité ; simplifier l'accès aux outils ; maintenir une dynamique collective

1.2.2.3 Fiche 2.3 : Interconnecter les acteurs de l'accompagnement social

Les publics les plus éloignés du numérique cumulent souvent d'autres fragilités : isolement, précarité, rupture d'accès aux droits. Cette fiche vise à créer des passerelles concrètes entre les acteurs de l'accompagnement social, sanitaire et numérique. L'objectif est de décroisonner les dispositifs pour construire une prise en charge fluide et coordonnée. La formation croisée, les protocoles de prescription et la concertation locale sont les leviers-clés.

FICHE 2.3	Interconnecter les acteurs de l'accompagnement social
Enjeu stratégique visé	✓ Parcours d'autonomie adaptés
Objectif principal	Garantir une prise en charge globale et fluide des publics fragiles, en articulant accompagnement numérique, social et santé
Public(s) cible(s)	Travailleurs sociaux, aidants numériques, professionnels de santé...
Zone(s) d'intervention	Microrégions rurales, territoires prioritaires, zones de forte fragilité sociale
Structure(s) porteuse(s)	EPCI pilotes, structures d'accompagnement social et de santé, structures d'accueil des professionnels de la médiation
Partenaires à mobiliser	ANLCI, CAF, UDAF, MSA Agents publics du secteur social (ex : assistant(e)s sociales)
Résumé de l'action	Créer des passerelles concrètes entre les dispositifs d'aide sociale, d'accompagnement santé et les lieux de médiation numérique. L'action s'appuie sur : l'animation de groupes locaux d'acteurs, l'élaboration de protocoles de prescription vers les structures numériques, la formation croisée entre professionnels du social, de la santé et de la médiation
Moyens mobilisés	Temps de coordination interacteurs, outils de suivi partagés, appui méthodologique, formations croisées, journées immersives multi-acteurs organisées sur le terrain
Calendrier indicatif	Phase de diagnostic territorial partagé en 2025 – mise en œuvre progressive en 2026–2027
Indicateurs de résultats	Nombre de conventions inter-partenariales signées ; taux de prescription vers les lieux numériques ; retours qualitatifs des usagers ; diversité des acteurs impliqués
Conditions de réussite / points de vigilance	Reconnaissance mutuelle des rôles ; continuité de l'engagement institutionnel ; appui politique local

1.2.3 AXE 3 : STRUCTURER UNE FILIERE TERRITORIALE D'EQUIPEMENT NUMERIQUE

L'accès au matériel informatique demeure fondamental pour toute politique d'inclusion numérique efficace. En Corse, malgré des progrès en matière de médiation et d'accompagnement, de nombreux publics demeurent privés d'équipement adapté, ce qui constitue un frein majeur à leur autonomie numérique. Structurer une filière insulaire d'équipement solidaire est donc une priorité stratégique pour lever cet obstacle de manière durable et territorialisée.

Le premier enjeu est de mettre en place une filière locale de reconditionnement solidaire (**fiche 3.1**), pour collecter, trier, reconditionner et redistribuer du matériel informatique de qualité aux publics prioritaires. Elle favorisera également l'insertion professionnelle par la création d'emplois et de formations dans les ateliers de reconditionnement.

Il est essentiel d'organiser toute la chaîne logistique de la collecte au réemploi (**fiche 3.2**), en identifiant des points de collecte de proximité (écoles, mairies, entreprises), en formalisant des conventions-types de don, et en mettant en place des tournées de récupération structurées. Cette organisation garantira la sécurisation des flux, la traçabilité des équipements et la montée en puissance progressive du dispositif à l'échelle régionale.

Enfin, pour maximiser l'impact social de cette démarche, il s'agit d'articuler la remise d'équipements à un accompagnement numérique de qualité (**fiche 3.3**). Chaque matériel reconditionné doit être remis dans le cadre d'un temps d'accompagnement personnalisé, incluant l'initiation aux usages essentiels, les premiers paramétrages et la transmission de ressources pédagogiques adaptées aux publics.

Par cette approche intégrée, la Corse affirme une volonté forte : faire de l'équipement solidaire non seulement un levier d'inclusion numérique, mais aussi un outil d'insertion, de transition écologique, et de justice sociale. En structurant localement une filière complète, elle anticipe les défis futurs et pose les bases d'un modèle reproductible à long terme.

Ce tableau met en lumière les complémentarités des **fiches action de l'Axe 3** avec les ambitions du **Livret 5 de Smart Isula** :

Fiches Action AXE 3	Complémentarité avec Smart Isula (Livret 5)
Fiche 3.1 – Structurer une filière corse de reconditionnement solidaire	Répond à l'enjeu n°1 (maillage territorial des ressources) et à l'enjeu n°6 (outiller les collectivités et accompagner les porteurs de projets). Elle concrétise la volonté d'une gestion territorialisée, durable et inclusive de l'équipement numérique, fondée sur l'économie circulaire et l'insertion.
Fiche 3.2 – Organiser la filière numérique responsable en Corse	En cohérence avec les enjeux n°1, 2 et 5 : elle traduit opérationnellement l'engagement en faveur d'une économie numérique plus responsable, traçable et partagée, en créant une chaîne logistique régionale claire et répliquable. Elle soutient aussi les dynamiques de coopération interterritoriale encouragées par Smart Isula.
Fiche 3.3 – Articuler équipement et accompagnement numérique	S'inscrit dans les enjeux n°2 et 3 : favoriser la montée en autonomie et renforcer le pouvoir d'agir. Elle répond aussi à la logique de parcours usagers intégrés défendue dans le livret. En liant systématiquement équipement et accompagnement, elle évite l'effet "remise à blanc" dénoncé dans de nombreux territoires.

1.2.3.1 Fiche 3.1 : Filière insulaire de reconditionnement à vocation solidaire

En Corse, l'accès à un équipement numérique fonctionnel reste un frein majeur pour de nombreux publics précaires. Cette fiche vise à structurer une filière insulaire de reconditionnement à finalité solidaire, en mobilisant les ressources locales : ateliers d'insertion, recycleries, collectivités, acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'objectif est de créer une chaîne territorialisée, de la collecte à la redistribution, en intégrant les enjeux d'insertion, de logistique et de traçabilité. C'est un levier à la fois écologique, social et structurant pour l'inclusion numérique.

FICHE 3.1	Filière corse du reconditionnement solidaire
Enjeu stratégique visé	☒ Équipement solidaire
Objectif principal	Fournir du matériel accessible, fiable et durable aux publics précaires
Public(s) cible(s)	Personnes en situation de précarité, familles sans équipement, jeunes en insertion, demandeurs d'emploi
Zone(s) d'intervention	Ensemble de la Corse, avec ancrage local dans les zones rurales et QPV
Structure(s) porteuse(s)	Associations impliquées dans le reconditionnement à but social : hub Corsica, Émaho et autres collectivités, associations et opérateurs engagées
Partenaires à mobiliser	Reconditionneurs partenaires, centres sociaux pour le repérage des publics, EPCI pour la logistique locale, ainsi que les collectivités et le syndicat Syvadec, mobilisés autour des enjeux de déchets, d'économie circulaire et d'inclusion
Résumé de l'action	Déployer la filière corse de reconditionnement solidaire, collecte, reconditionnement local et redistribution, selon une gouvernance participative. Son modèle économique s'appuie sur les expertises locales, en lien avec l'ADEME
Moyens mobilisés	Réseau Riusu dans 6 microrégions, étude ADEME en appui au modèle économique, comités de suivi thématiques, animation et plateforme mutualisée
Calendrier indicatif	Diagnostic filière en 2025 – expérimentation dans 2 bassins en 2026 – essaimage en 2027
Indicateurs de résultats	Nombre d'équipements distribués ; taux de reconditionnement local ; part des publics cibles équipés
Conditions de réussite / points de vigilance	Structurer la chaîne logistique ; sécuriser les flux entrants ; garantir la viabilité économique du modèle

1.2.3.2 Fiche 3.2 : Organiser la filière Numérique responsable en Corse

Donner une seconde vie au matériel numérique implique une chaîne d'organisation territoriale robuste. Cette fiche propose de structurer chaque maillon de la filière : collecte, tri, récupération, redistribution, maintenance. Elle vise à mobiliser les collectivités, les entreprises et les structures sociales autour d'un circuit clair, encadré juridiquement, capable de répondre aux besoins croissants d'équipement des publics. L'ancrage local et la traçabilité sont les conditions de réussite.

FICHE 3.2	Organiser la filière Numérique responsable en Corse
Enjeu stratégique visé	☒ Équipement solidaire
Objectif principal	Construire une chaîne logistique locale intégrée, du don à la redistribution.
Public(s) cible(s)	Collectivités, établissements publics, entreprises, structures sociales
Zone(s) d'intervention	Territoire régional avec ancrages locaux en zones prioritaires ou rurales
Structure(s) porteuse(s)	Associations soutenues par l'ADEME dans le cadre du projet Alt'Impact, autres dispositifs
Partenaires à mobiliser	Les entités publiques/privées/mixtes pouvant donner du matériel, Les Missions Locales pour cibler les jeunes, La Poste pour l'appui logistique, l'ADEME pour l'expertise en économie circulaire, ainsi que des reconditionneurs partenaires et relais locaux pour garantir l'efficacité de la chaîne, de la collecte à la redistribution
Résumé de l'action	Structurer une filière locale de gestion solidaire du matériel numérique, depuis le recensement des points de collecte (écoles, mairies, entreprises) jusqu'à la redistribution via des relais de proximité. L'action prévoit des tournées de récupération régulières, des conventions-types pour sécuriser les dons, et une coordination logistique assurée à l'échelle territoriale
Moyens mobilisés	Véhicules et outils logistiques, personnel de collecte, conventions-type, plateforme de suivi des flux, appui des médiateurs et structures relais sur le terrain
Calendrier indicatif	Diagnostic en 2025 – pilotes en 2026 – extension en 2027
Indicateurs de résultats	Nombre de points de collecte actifs ; volume collecté ; taux de redistribution locale
Conditions de réussite / points de vigilance	Coordination locale stable ; sécurité juridique des dons ; capacité à gérer les pics et creux logistiques

1.2.3.3 Fiche 3.3 : Articuler équipement et accompagnement numérique

Remettre un ordinateur ne suffit pas : sans accompagnement, le risque d'abandon est élevé. Cette fiche vise à systématiser un appui pédagogique lors de la remise d'équipement : sensibilisation aux usages, paramétrage, tutoriels de base. Elle inscrit le matériel reconditionné dans un véritable parcours d'autonomie numérique. En valorisant le lien entre équipement et compétence, elle répond à un enjeu central d'inclusion durable.

FICHE 3.3	Articuler équipement et accompagnement numérique
Enjeu stratégique visé	☒ Équipement solidaire
Objectif principal	Associer chaque remise de matériel à un accompagnement adapté, pour garantir son usage réel
Public(s) cible(s)	Jeunes, personnes âgées, familles précaires, en parcours d'insertion ou d'autonomie numérique
Zone(s) d'intervention	Partout où des équipements solidaires sont déployés
Structure(s) porteuse(s)	Coalition d'acteurs engagés dans l'inclusion et l'économie circulaire
Partenaires à mobiliser	Missions Locales pour l'orientation des jeunes, La Poste pour la logistique, l'ADEME pour l'économie circulaire, et des reconditionneurs et relais locaux pour la distribution et l'accompagnement
Résumé de l'action	Associer un accompagnement systématique à chaque remise d'équipement : prise en main, sensibilisation aux usages numériques, paramétrage, et modules de base adaptés. Chaque équipement s'inscrit ainsi dans un parcours structuré avec des points de contact et des supports personnalisés
Moyens mobilisés	Kits de démarrage, créneaux d'accueil animés par des médiateurs, tutoriels simplifiés, ressources mutualisées en ligne
Calendrier indicatif	Démarrage en 2026, en parallèle des premières vagues de distribution
Indicateurs de résultats	Part des équipements remis avec accompagnement ; taux de réutilisation effective ; satisfaction des usagers
Conditions de réussite / points de vigilance	Éviter les remises sans suivi, former les médiateurs, impliquer les prescripteurs dans le parcours

1.2.4 AXE 4 : FAIRE DE LA CULTURE NUMERIQUE UN LEVIER DE TRANSFORMATION SOCIALE

En Corse, l'inclusion numérique ne saurait se limiter à l'acquisition de compétences techniques : elle doit s'inscrire dans une ambition plus large de transformation sociale, d'accès à la culture, et de renforcement du pouvoir d'agir des citoyens. Cet axe stratégique vise à inscrire durablement la culture numérique dans les pratiques de proximité, en s'appuyant sur des acteurs relais et en valorisant les initiatives locales innovantes.

Le premier levier d'action est de renforcer la coopération et la valorisation des initiatives de terrain (**fiche 4.1**). En créant un espace régional de mutualisation des projets réussis, en documentant les expériences reproductibles et en organisant des temps de partage inter-territoires, la Corse se dote d'un outil d'animation et de reconnaissance de l'effort collectif. Cette dynamique permettra aussi d'améliorer la visibilité du secteur de la médiation numérique auprès des usagers, des décideurs et du grand public.

Parallèlement, il est essentiel de développer la formation continue des aidants numériques (**fiche 4.2**), pour leur permettre de suivre l'évolution rapide des usages : cybersécurité, parentalité numérique, intelligence artificielle, gestion des données personnelles... Une offre modulaire, accessible et reconnue valorisera leur rôle en tant que vecteurs de culture numérique auprès des publics.

Enfin, la stratégie régionale doit mobiliser pleinement les lieux culturels de proximité (**fiche 4.3**), en premier lieu les médiathèques municipales et territoriales, mais aussi les *Case di a Lingua*. Ces lieux, parfois sous-exploités dans leur dimension numérique, peuvent devenir des acteurs clés de l'inclusion, en proposant des ateliers, des événements de sensibilisation, et en mettant à disposition des ressources pour accompagner la population vers de nouveaux usages. Leur capacité à tisser du lien social, à ancrer les pratiques numériques dans la culture locale, et à promouvoir le bilinguisme numérique corse-français en fait des partenaires stratégiques.

Faire de la culture numérique un levier de transformation sociale, c'est ainsi reconnaître que le numérique ne doit pas être subi mais investi comme un espace d'émancipation, de création et de transmission. Cet axe porte l'ambition de faire du numérique en Corse un bien commun partagé, accessible à tous, porteur de valeurs de solidarité, d'inclusion et d'ouverture culturelle.

Ce tableau met en lumière les complémentarités des fiches action de l'Axe 4 avec les ambitions du Livret 5 de Smart Isula :

Fiches Action AXE 4	Complémentarité avec Smart Isula (Livret 5)
Fiche 4.1 – Renforcer la culture de l'inclusion numérique	Répond directement à l'enjeu n°6 : susciter une prise de conscience des décideurs et du grand public. Elle contribue à la lisibilité de la stratégie régionale, encourage les retours d'expérience et alimente la capitalisation collective des actions d'inclusion numérique en Corse.
Fiche 4.2 – Développer la formation continue des aidants numériques	En lien avec les enjeux n°3 et n°6 : renforcer le pouvoir d'agir et accompagner les professionnels. Elle participe à la montée en compétence de l'écosystème, tout en favorisant l'harmonisation des pratiques et des référentiels. Elle s'inscrit aussi dans la structuration du réseau régional de médiation mentionné dans le SDTAN.
Fiche 4.3 – Ancrer l'inclusion numérique dans les lieux de vie des territoires	Répond aux enjeux n°1, 2 et 3 : renforcer les lieux de proximité, lutter contre l'illectronisme, favoriser l'autonomie. Cette fiche donne un rôle actif aux médiathèques dans l'animation locale de la culture numérique, en cohérence avec les objectifs de diversification des lieux ressources du SDTAN.

1.2.4.1 Fiche 4.1 : Favoriser l'appropriation des enjeux de l'inclusion numérique

Pour faire progresser l'inclusion numérique, il est essentiel de changer les représentations et de rendre visibles les dynamiques existantes. Cette fiche vise à créer une culture partagée, en valorisant les initiatives locales, en diffusant les retours d'expérience et en renforçant les liens entre acteurs. Elle répond au besoin de reconnaissance des projets menés sur le terrain, tout en contribuant à structurer un récit commun de l'inclusion numérique en Corse.

FICHE 4.1	Renforcer la culture de l'inclusion numérique
Enjeu stratégique visé	☒ Culture numérique
Objectif principal	Donner de la visibilité aux initiatives locales réussies et renforcer les coopérations interacteurs
Public(s) cible(s)	Acteurs de terrain, décideurs, usagers, médias locaux, partenaires institutionnels
Zone(s) d'intervention	Ensemble de la Corse, avec relais locaux pour la diffusion
Structure(s) porteuse(s)	Préfecture de Corse et Collectivité de Corse
Partenaires à mobiliser	ANLCI, EPCI, médias et réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour mobiliser, relayer les messages, appuyer la diffusion territoriale et favoriser l'appropriation des enjeux de l'inclusion numérique
Résumé de l'action	Créer un espace régional de valorisation des initiatives en matière d'inclusion numérique (site dédié, carte interactive, newsletter), appuyé par des temps de partage réguliers (rencontres régionales, webinaires, témoignages). L'action visera à capitaliser les expériences reproductibles et à favoriser les échanges entre territoires
Moyens mobilisés	Supports de communication multiformats, plateforme en ligne, animation éditoriale dédiée, production de contenus audio et vidéo
Calendrier indicatif	Lancement régional en 2025, avec programmation continue.
Indicateurs de résultats	Nombre d'élus/agents sensibilisés ; fréquence des sessions ; retours d'appropriation ; demandes de suites
Conditions de réussite / points de vigilance	Intégrer les acteurs dans la narration des projets ; y compris les difficultés rencontrées ; Valoriser l'apprentissage collectif et les démarches de progrès

1.2.4.2 Fiche 4.2 : Développer la formation continue des aidants numériques

Les aidants numériques sont en première ligne face à des usages en constante évolution. Cette fiche vise à structurer une offre de formation continue adaptée à leurs contraintes, avec des modules courts, accessibles et orientés vers les nouveaux enjeux : cybersécurité, parentalité numérique, IA, etc. Elle renforce leurs compétences tout en valorisant leur rôle clé dans les parcours d'autonomie.

FICHE 4.2	Développer la formation continue des aidants numériques
Enjeu stratégique visé	☒ Culture numérique
Objectif principal	Renforcer les compétences des aidants sur les nouveaux usages du numérique
Public(s) cible(s)	Aidants numériques, employeurs, acteurs de l'accompagnement.
Zone(s) d'intervention	Ensemble de la Corse, avec relais locaux pour l'animation et la diffusion
Structure(s) porteuse(s)	Action copilotée par la Préfecture de Corse et la Collectivité de Corse, avec l'appui des opérateurs de formation continue pour l'ingénierie et le déploiement territorial
Partenaires à mobiliser	ANLCI, réseau Canopé, collectivités locales et structures de formation seront associés à la co-construction des contenus et à l'animation des parcours de montée en compétence
Résumé de l'action	Développer une offre de formation continue modulaire pour les aidants numériques, avec des formats courts, accessibles et à distance, couvrant des thématiques telles que la cybersécurité, l'intelligence artificielle ou la parentalité numérique. Cette offre devra répondre aux besoins identifiés sur le terrain et s'appuyer sur un appui pédagogique et logistique structuré à l'échelle régionale
Moyens mobilisés	Mobilisation de référentiels mutualisés, d'animateurs-formateurs, de ressources pédagogiques en ligne et d'une plateforme régionale dédiée à la formation continue
Calendrier indicatif	Co-construction de l'offre en 2025, déploiement progressif à partir de 2026 jusqu'en 2027
Indicateurs de résultats	Nombre d'aidants formés ; diversité des modules mobilisés ; résultats d'autoévaluation des compétences
Conditions de réussite / points de vigilance	Adapter les formats aux réalités de terrain ; reconnaître le temps de formation comme un temps professionnel ; impliquer les employeurs dans la valorisation des parcours

1.2.4.3 Fiche 4.3 : Ancrer l'inclusion numérique dans les lieux de vie des territoires

Les lieux de vie tels que les médiathèques sont des lieux privilégiés pour rapprocher la culture numérique du quotidien des habitants. Cette fiche propose de faire de ce type de lieux des points d'ancrage pour l'inclusion numérique, en les dotant d'équipements, de formations et de contenus adaptés. Ils pourront ainsi jouer un rôle central dans l'acquisition des compétences de base et dans l'animation d'une culture numérique de proximité.

FICHE 4.3	Ancrer l'inclusion numérique dans les lieux de vie des territoires
Enjeu stratégique visé	☒ Culture numérique
Objectif principal	Favoriser l'accès aux compétences numériques de base et animer une culture numérique de proximité
Public(s) cible(s)	Usagers en situation d'illectronisme, jeunes, seniors, grand public
Zone(s) d'intervention	Territoire régional, réseau des médiathèques territoriales, des bibliothèques municipales, des Case di a lingua
Structure(s) porteuse(s)	Collectivité de Corse, communes, ANLCI
Partenaires à mobiliser	EPCI, réseau régional des tiers-lieux, structures labélisées France Services, relais territoriaux
Résumé de l'action	Former les équipes, équiper les lieux et proposer des ateliers d'initiation aux usages numériques. Les lieux accueilleront également des événements de sensibilisation, en lien avec les cultures numériques locales (langue corse, création, environnement...)
Moyens mobilisés	Formations ciblées, équipements numériques, animation locale, ateliers et événements de sensibilisation
Calendrier indicatif	Déploiement pilote en 2025 – généralisation en 2026-2027
Indicateurs de résultats	Nombre de médiathèques impliquées ; nombre d'ateliers organisés ; taux de satisfaction des publics
Conditions de réussite / points de vigilance	Associer pleinement les agents des médiathèques ; adapter les formats aux besoins locaux ; garantir un appui technique ; humain et pédagogique pérenne

1.3 VERS UNE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DURABLE

Concevoir une feuille de route ne consiste pas seulement à énumérer des actions : c'est une démarche de transformation territoriale que cette section propose de mettre en lumière.

1.3.1 CREER LES CONDITIONS SYSTEMIQUES DU CHANGEMENT

Axe stratégique	Conditions de réussite explicites	Conditions de réussite implicites	Points de vigilance / Risques
Axe 1 – Maillage territorial	Pérennisation des postes d'aidants numériques ; Réduction des zones blanches via solutions mobiles ; Structuration de mini-réseaux territoriaux de médiation.	Rôle de coordination locale confié aux EPCI, appuyés sur les structures existantes. Besoin d'ingénierie financière type DLA pour sécuriser les financements et pérenniser les postes.	Risque de discontinuité RH ; Inégalités d'accès selon les zones ; Isolement des professionnels ; Difficulté à adapter les formats mobiles aux contraintes locales (relief, saisonnalité).
Axe 2 – Parcours d'autonomie	Diffusion d'outils de diagnostic et de suivi (EVA, Aidants Connect, PIX) ; Passerelles concrètes entre social, santé, numérique ; Formation croisée des acteurs ; Suivi territorialisé des parcours.	Formalisation de référentiels partagés à l'échelle microterritoriale ; Développement d'une culture de l'orientation commune entre les secteurs.	Manque de continuité d'accompagnement ; Déficit d'appropriation des outils par les aidants ; Cloisonnement persistant entre les sphères médico-sociales et numériques.
Axe 3 – Équipement solidaire	Chaîne locale de collecte, reconditionnement et redistribution ; Implication des acteurs ESS et des collectivités ; Circuits courts d'équipement.	Équipements associés à des parcours de formation de base ; Soutien logistique mutualisé entre structures.	Risque de rupture d'approvisionnement ; Difficulté de structuration territoriale de la filière ; Manque de visibilité sur les lieux et modalités d'accès.
Axe 4 – Culture numérique	Mobilisation du réseau des médiathèques et des Casa di a Lingua ; Ateliers de sensibilisation ; Intégration dans les usages du quotidien.	Ancrage culturel dans la vie insulaire ; Utilisation de la langue corse dans les contenus ; Création d'événements conviviaux autour du numérique.	Risque d'élitisme ou de faible mobilisation des publics ; Manque de moyens pour animer les lieux ressources ; Faible articulation avec les enjeux éducatifs ou citoyens.

Identifier les conditions de réussite est une étape essentielle, mais pour inscrire l'action dans la durée, il est nécessaire de la projeter dans le temps, selon une trajectoire d'impact claire et partagée.

1.3.2 DEPLOYER UNE TRAJECTOIRE D'IMPACT 2025-2027-2030

La feuille de route porte une ambition structurante : installer durablement une culture de l'inclusion numérique, en phase avec les spécificités territoriales, les attentes sociales et les priorités.

Cette transformation ne se décrète pas mais se construit dans le temps, selon une dynamique progressive. Pour garantir la lisibilité de cette montée en puissance, une **trajectoire d'impact à horizon 2030** est proposée. Elle structure l'action publique autour de trois séquences :

- **2025–2027** : pour poser les fondations, initier les dynamiques territoriales et commencer à stabiliser les fonctions clés ;
- **2028–2029** : pour consolider les dispositifs, généraliser les parcours, mutualiser les outils et diffuser les bonnes pratiques ;
- **2030** : pour inscrire les transformations dans les politiques publiques et les routines professionnelles.

Chaque axe stratégique – maillage, accompagnement, équipement solidaire, culture numérique – est décliné selon ces trois horizons dans le tableau ci-après. Ce cadre sert de référence pour aligner les efforts, suivre les avancées, et ajuster les moyens en continu :

Axe stratégique	Court terme (2025-2027)	Moyen terme (2028-2029)	Long terme (2030)
Axe 1 – Maillage territorial	Extension des aidants numériques ; premiers mini-réseaux locaux ; début des formats mobiles	Maillage achevé en zones rurales ; dispositifs mobiles stabilisés ; structuration inter-EPCI	Accès équitable sur tout le territoire ; continuité territoriale de l'accompagnement
Axe 2 – Parcours d'autonomie	Déploiement des outils de diagnostic (EVA, Aidants Connect) ; premières formations croisées	Généralisation des parcours usagers accompagnés ; outillage partagé et formalisé	Autonomie numérique des publics fragiles ; orientation fluide et suivie
Axe 3 – Équipement solidaire	Lancement d'opérations de collecte et redistribution solidaire ; premiers partenariats ESS	Montée en puissance des flux de matériel ; émergence de circuits courts locaux	Filière territoriale d'équipement solidaire stabilisée ; modèle circulaire fonctionne
Axe 4 – Culture numérique	Démarrage d'ateliers de sensibilisation ; mobilisation des médiathèques ; première dynamique insulaire.	Création de communautés de pratique ; valorisation de la langue corse ; ancrage dans les usages citoyens.	Transformation culturelle inscrite ; culture numérique comme levier social et éducatif

1.3.3 SUIVRE LES AVANCEES, PILOTER LA DEMARCHE PAR LA DONNEE

Le déploiement de la feuille de route suppose un pilotage ancré dans les réalités du terrain. Ce pilotage s'appuie sur une logique de données partagées, au service de trois objectifs principaux :

- Objectiver les avancées et les écarts, en tenant compte des spécificités locales ;
- Fédérer les acteurs autour de repères communs, pour renforcer la cohérence des actions ;
- Alimenter une dynamique d'amélioration continue, fondée sur l'expérience et l'impact.

Un tableau de bord sera mis en place dès 2025. Il intégrera trois principales sources de données :

- EVA porté par l'ANLCI : pour mesurer la progression des publics accompagnés ;
- IFN (Indice de Fragilité Numérique) : pour cibler les territoires et publics les plus exposés ;
- CRA (comptes rendus d'activité des structures) : pour documenter les interventions et qualifier les actions.

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront définis par type d'action, typologie de public et territoire. Exemples :

- Nombre d'utilisateurs accompagnés, par action et zone géographique ;
- Taux d'équipement après médiation ;
- Progression moyenne sur EVA selon les profils ;
- Nombre de structures mobilisant Aidants Connect ou PIX ;
- Nombre d'actions menées dans les lieux ressources telles que les médiathèques.

Cette feuille de route, véritable trajectoire de transformation de l'inclusion numérique en Corse, sera pilotée à partir de données robustes et contextualisées. Evolutive et dynamique elle s'adaptera aux besoins et aux réalités de la Corse dans le temps.

Toutes les données générées autour de cette feuille de route seront anonymisées et partagées en open data afin d'alimenter les différentes études qui pourront être menées (exemple : le baromètre Corse Numérique de la Collectivité de Corse).

1.4 CONCLUSION

La feuille de route France Numérique Ensemble ne constitue pas un plan figé, mais bien un socle opérationnel pour engager une transformation durable, ancrée dans les spécificités de la Corse. Les douze fiches action, structurées autour de quatre axes prioritaires, mettent en lumière la diversité des leviers à activer : du renforcement de la coordination à l'échelle microterritoriale jusqu'à la structuration d'une filière d'équipement solidaire, en passant par la professionnalisation des acteurs, la construction de parcours d'autonomie numérique ou encore l'ancrage de la culture numérique dans les dynamiques sociales.

Loin d'être juxtaposées, ces actions composent un tout cohérent. Elles tracent un cap partagé et s'inscrivent dans une logique d'amplification des efforts déjà entrepris. Articulées à des indicateurs communs, elles permettent d'objectiver les avancées, de repérer les fragilités persistantes, et d'éclairer les décisions collectives.

La feuille de route France Numérique Ensemble - FNE Corsica offre un terrain d'expérimentation fécond pour mieux anticiper les mutations technologiques, les évolutions des usages et les transformations de l'action publique. En conjuguant subsidiarité, mutualisation et ancrage local, il donne à la Corse les moyens de construire une stratégie numérique inclusive, résiliente et durable.

